

Perspectives

2022 2022 2022 2022

Une publication conjointe **sur la transformation du paysage de l'aide financière aux étudiants et étudiantes**

Alliance of BC Students **Alliance canadienne des associations étudiantes Canadian** College Student Alliance **Council of Alberta University Students** Manitoba Alliance of Post-Secondary Students **Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick** Ontario Undergraduate Student Alliance **Students Nova Scotia** University of Prince Edward Island Student Union



Table des *matières*



| | |
|----|--|
| 4 | MESSAGE DES PARTENAIRES |
| 6 | QUI NOUS SOMMES |
| 10 | ALLIANCE OF BC STUDENTS |
| 14 | ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES |
| 17 | COLLEGE STUDENT ALLIANCE |
| 21 | COUNCIL OF ALBERTA UNIVERSITY STUDENTS |
| 24 | MANITOBA ALLIANCE OF POST-SECONDARY STUDENTS |
| 28 | ALLIANCE DES ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK |
| 32 | ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE |
| 36 | STUDENTS NOVA SCOTIA |
| 40 | UNIVERSITY OF PRINCE EDWARD ISLAND STUDENTS' UNION |
| 43 | NOTES DE FIN DE DOCUMENT |



Message Des *Partenaires*



Au cours des cinq dernières années, les organismes œuvrant à la défense des intérêts des étudiants et étudiantes ont uni leurs efforts pour publier le rapport *Perspectives*, une publication qui vise à faire connaître les difficultés que vivent les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire. Les versions antérieures de cette publication ont porté sur les mesures de soutien en contexte de COVID-19 (2021), l'employabilité des étudiants et étudiantes (2019), les violences sexuelles et fondées sur le genre et les interventions à cet égard (2018) et la santé mentale des étudiants et étudiantes (2017). Même si tous ces dossiers sont très importants pour les étudiants et étudiantes, on s'étonnera de ne pas avoir encore abordé la question de l'aide financière.

Tout le monde sait que les études postsecondaires sont coûteuses. Les droits de scolarité, les frais

connexes, l'épicerie, le logement et le transport font vite grimper la facture. Et souvent, la hausse du coût de la vie et les possibilités d'emploi limitées contribuent à l'accumulation d'une dette considérable. Le soutien du gouvernement, offert par le truchement de l'aide financière aux étudiants et étudiantes, vise à alléger le fardeau que doivent porter les étudiants et étudiantes pendant, et possiblement, après leurs études postsecondaires. Cependant, plusieurs problèmes demeurent en ce qui a trait à l'accès, à la pertinence et à l'efficacité de ces programmes d'aide.

Comme si l'abordabilité n'était pas un facteur de stress suffisant pour la poursuite des études supérieures, la pandémie de COVID-19 a porté un autre coup dur à nos finances personnelles et familiales. Même si les gouvernements fédéral et provinciaux ont réagi rapidement pour améliorer l'aide



financière aux étudiants et étudiantes pendant cette période, la pandémie n'a fait que mettre en lumière les lacunes qu'accusent les versions existantes de ces programmes, et qui touchent plus particulièrement les groupes d'étudiants et étudiantes marginalisés et marginalisées, comme les Autochtones, les Noirs et les étudiants et étudiantes à faible revenu.

Alors que le réseau de l'enseignement postsecondaire commence à peine à se remettre de la COVID-19, nos organisations se sont rassemblées pour présenter leurs réflexions sur leur région, leurs analyses et leurs recommandations dans le but de renforcer les programmes d'aide financière aux étudiants et étudiantes, à l'échelle du pays. Nous espérons qu'il en découlera des programmes équitables et accessibles pour attirer les étudiants et étudiantes vers les études supérieures et les inciter à y rester, et ainsi devenir de

précieux atouts pour notre société.

Qui Nous Sommes

ALLIANCE OF BC STUDENTS

Nous reconnaissons respectueusement que le territoire sur lequel nous nous réunissons est formé des territoires traditionnels, ancestraux et non cédés de Nations souveraines, faisant partie de la province de la Colombie-Britannique. Nous reconnaissons également les milliers d'années de travail et de gouvernance qui ont permis de protéger ces territoires, et notre responsabilité, en tant que résidents et résidentes de ces territoires, de travailler vers la réconciliation, la décolonisation et l'indigénisation.

L'Alliance of BC Students (ABCS) est une coalition de six différentes associations étudiantes de la Colombie-Britannique qui défend, à l'échelle provinciale, une éducation postsecondaire abordable et accessible en C.-B. Collectivement, nous représentons plus de 8 000 étudiants et étudiantes de premier cycle, des cycles supérieurs et des centres professionnels. Nous formons une organisation non partisane, ce qui signifie que nous collaborons avec les élus et élues, peu importe leur affiliation politique, pour mettre à l'avant-plan les intérêts des étudiants et étudiantes et en faire une priorité du monde politique.

ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

L'ACAE se trouve en territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe.

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est le porte-parole national des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire au Canada. Fondée en 1995, l'ACAE est une organisation non partisane et sans but lucratif composée de 23 associations étudiantes, représentant 274 000 étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire, d'un océan à l'autre. Nous représentons des associations du premier cycle, des cycles supérieurs et des écoles polytechniques. Notre mandat est de défendre les intérêts des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire auprès du gouvernement fédéral. Lorsque les leaders du Canada prennent des décisions sur le système d'éducation postsecondaire, ils se tournent vers l'ACAE pour trouver des solutions.



COLLEGE STUDENT ALLIANCE

Les bureaux de la College Student Alliance se trouvent sur le territoire traditionnel des peuples Huron-Wendat, Haudenosaunee, Anishinaabe, ainsi que de la Première Nation Mississaugas of the Credit, récemment ajoutée. Ce territoire continue de faire partie du Traité no 13 des Traités du Haut-Canada, où demeurent encore de nombreux peuples autochtones, et nous sommes fiers de pouvoir travailler sur ce territoire.

La College Student Alliance est une organisation sans but lucratif dirigée par ses membres, qui représente 40 000 étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario, en partenariat avec 8 associations étudiantes. Nous menons des recherches sur des dossiers liés aux études postsecondaires et défendons les intérêts des étudiants et étudiantes, travaillons en collaboration avec les intervenants du gouvernement et des établissements d'enseignement, et représentons les étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario d'une seule voix. Notre objectif est de soutenir et d'améliorer l'expérience d'apprentissage en solidifiant nos cinq piliers : abordabilité, accessibilité, imputabilité, transférabilité et qualité.

COUNCIL OF ALBERTA UNIVERSITY STUDENTS

Les territoires, les eaux et les êtres vivants sur les territoires des Traités se trouvant entre les frontières coloniales de l'Alberta sont protégés par les peuples autochtones depuis la nuit des temps. Nous condamnons le génocide qui a été perpétré et qui se poursuit contre les peuples autochtones au nom du colonialisme. Nous célébrons la force et la résilience des peuples autochtones et de leurs cultures. Nous reconnaissons qu'en plus de refuser aux peuples autochtones un accès aux lieux physiques, le colonialisme vise également à restreindre leur accès aux espaces culturels, spirituels, éducatifs et gouvernementaux. Nous reconnaissons l'expertise des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et de leurs gardiens du savoir, et respectons leur leadership. Nous nous engageons sur la voie de la réconciliation et reconnaissons que cet engagement ne peut se limiter à de simples paroles, mais doit se traduire dans les actions, les processus et les procédures de notre organisation.

Le Council of Alberta University Students (CAUS) représente les intérêts de plus de 140 000 étudiants et étudiantes universitaires de l'Alberta. Nous représentons les étudiants et étudiantes de premier cycle de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Lethbridge, de l'Université Mount Royal, de l'Université MacEwan et de l'Université Athabasca auprès des intervenants du secteur public, du gouvernement et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Établi à Edmonton, le CAUS est un groupe de défense non partisan et actif qui cherche à instaurer un système d'éducation pleinement accessible et de grande qualité en Alberta.

ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE

Le bureau de la Ontario Undergraduate Student Alliance se trouve sur le territoire traditionnel des peuples Huron-Wendat, Haudenosaunee, Anishinaabe, ainsi que de la Première Nation Mississauga of the Credit, récemment ajoutée. Ce territoire continue de faire partie du Traité no 13 des Traités du Haut-Canada. Nous reconnaissons que cette colonie, Toronto, est née du génocide, du déplacement et de la manipulation des peuples autochtones dans un contexte de colonisation, et que ces préjugés à grande échelle continuent d'être ressentis au sein des communautés autochtones, encore aujourd'hui, mais également par les étudiants et étudiantes autochtones sur les campus des établissements d'enseignement postsecondaire. Nous rendons honneur à la résilience, aux réalisations et aux forces des peuples autochtones qui revendiquent leur culture et l'élimination des obstacles auxquels ils sont encore confrontés.

La Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA) représente les intérêts d'environ 150 000 étudiants et étudiantes universitaires à temps plein et à temps partiel, du premier cycle et des centres professionnels, relevant de 8 associations étudiantes de l'Ontario. L'approche de l'OUSA consiste à formuler des recommandations stratégiques et pertinentes fondées sur des données probantes et guidées par les intérêts des étudiants et étudiantes. Nos pratiques professionnelles en matière de relations avec les gouvernements visent à nous donner accès aux décideurs à qui il importe de faire entendre la voix de nos membres pour exercer une influence sur les lois et politiques provinciales.

STUDENTS NOVA SCOTIA

Students Nova Scotia se trouve sur le territoire Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple micmac, et nous rendons honneur à ce peuple qui a agi et continue d'agir comme le gardien de ce territoire. Le territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » avec les peuples micmacs wolastoqiyik (Malécites) et Passamaquoddy signés avec la Couronne britannique en 1725. Les Traités n'avaient pas pour but de céder des territoires et des ressources, mais reconnaissaient plutôt les titres micmacs et wolastoqiyik (Malécites) et établissaient les fondements de ce qui devait être une relation pérenne entre les nations. Nous sommes tous des peuples des Traités.

Students Nova Scotia (StudentsNS) est une alliance d'associations étudiantes d'établissements postsecondaires de la Nouvelle-Écosse, représentant environ 20 000 étudiants et étudiantes du premier cycle, des cycles supérieurs et des collèges de la province. Nous contribuons à tracer la voie à suivre en matière d'éducation postsecondaire en consultant les étudiants et étudiantes, en menant des recherches sur leurs difficultés, en trouvant des solutions et en présentant directement nos recommandations au gouvernement. Nous défendons un système d'éducation postsecondaire abordable, accessible et de grande qualité, guidé par les intérêts des étudiants et étudiantes

UNIVERSITY OF PRINCE EDWARD ISLAND STUDENT UNION

La University of Prince Edward Island Student Union (UPEISU) est située en territoire Mi'kma'ki, qui est le territoire ancestral et non cédé du peuple micmac, signataire des Traités de paix et d'amitié avec la Couronne britannique en 1725. Les Traités n'avaient pas pour but de céder des territoires et des ressources, mais reconnaissaient plutôt les titres micmacs et établissaient les fondements de ce qui devait être une relation pérenne entre les nations. Nous reconnaissons que nous accomplissons notre mandat en Mi'kma'ki. Nous présentons notre respect à tous les peuples autochtones de la région, aux gardiens du savoir et à leurs leaders braves et résilients, d'hier à aujourd'hui.

La University of Prince Edward Island Student Union (UPEISU) est un groupe démocratique et sans but lucratif ayant pour mandat de représenter les étudiants et étudiantes. Nous favorisons un sentiment de fierté pour l'université, ainsi que l'amélioration de la vie universitaire et de l'expérience étudiante à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous valorisons notre indépendance en tant qu'organisation, tout en maintenant des relations de travail efficaces avec l'université et sa communauté.

MANITOBA ALLIANCE OF POST-SECONDARY STUDENTS

La Manitoba Alliance of Post-Secondary Students (MAPSS) reconnaît que nous sommes réunis sur le territoire du Traité no 1 et que le Manitoba se trouve sur les territoires des Traités et les terres ancestrales des nations Anishinaabe, Anishinewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk. Le Manitoba se trouve également sur le territoire des Métis de la rivière Rouge. En outre, le Nord du Manitoba est formé de terres qui ont été et sont encore les territoires ancestraux des Inuits. La Manitoba Alliance of Post-Secondary Students (MAPSS) respecte l'esprit et l'intention des Traités et de la négociation des Traités, et s'engage à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Insatisfaite par le manque de coordination du travail de promotion des intérêts des étudiants et étudiantes mené au Manitoba et jugeant que la relation entre le gouvernement provincial et les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire pourrait être améliorée, la Manitoba Alliance of Post-Secondary Students (MAPSS) a été créée à l'automne 2020 par l'association étudiante de l'Université du Manitoba (UMSU), l'association étudiante du Red River College (RRCSA) et l'association des étudiants et étudiantes aux cycles supérieurs de l'Université du Manitoba (UMGSA). Récemment, se sont ajoutées à notre organisation l'association étudiante de l'Université de Winnipeg (UWSA) et l'association étudiante du Assiniboine Community College (ACCSA). Actuellement, la MAPSS forme un groupe de pression composé d'associations étudiantes représentant plus de 75 000 étudiants et étudiantes. L'Alliance s'attache à concrétiser un système postsecondaire où les étudiants et étudiantes sont traités équitablement et bénéficient de multiples possibilités d'apprentissage par l'expérience, ainsi que d'un accès sans obstacle à une éducation et un soutien de grande qualité. Maintenant dans sa deuxième année d'existence, la MAPSS continuera de mettre l'accent sur la recherche et sur la formulation de recommandations stratégiques sur des questions qui concernent les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire au Manitoba, tout en organisant des campagnes de promotion et d'éducation à l'échelle de la province et en officialisant sa propre structure de gouvernance pour se mobiliser plus efficacement auprès de ses intervenants.

ALLIANCE DES ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En tant qu'entité provinciale, l'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (AENB) reconnaît respectueusement qu'elle accomplit son mandat sur le territoire traditionnel non cédé des peuples wolastoqiyik, micmac et peskoto-muhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés avec la Couronne britannique en 1726. Les Traités n'avaient pas pour but de céder des territoires et des ressources, mais reconnaissaient plutôt les titres micmacs et wolastoqiyik et établissaient les fondements de ce qui devait être une relation pérenne entre les nations. Nous, le personnel et les membres de l'AENB, rendons hommage aux Aînés, d'hier et d'aujourd'hui, et aux descendants de ce territoire.

L'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (AENB) est la plus grande organisation étudiante au Nouveau-Brunswick, représentant plus de 12 000 étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire sur nos quatre campus membres. Nous défendons un système d'éducation postsecondaire équitable, abordable et inclusif, où chaque étudiant et étudiante qualifié et qualifiée peut s'attendre à une éducation de grande qualité, tout en jouissant d'une qualité de vie exceptionnelle.





ALLIANCE OF BC STUDENTS

L'aide financière en Colombie-Britannique : un problème croissant

Rédigé par : Elizabeth Kilborn, directrice des activités de promotion
Avec la contribution de : Grace Dupasquier

L'accès à des bourses en fonction des besoins est un problème de longue date pour les défenseurs des droits des étudiants et étudiantes de la Colombie-Britannique (C.-B.). En juillet 2020, après plus d'une décennie de travail des leaders du mouvement étudiant, le gouvernement de la province a rétabli le programme d'aide en fonction des besoins, un gain considérable pour les étudiants et étudiantes de la province – mais surtout pour ceux et celles provenant de milieux à revenus faibles et moyens. Cette victoire marquait un jalon historique pour les leaders étudiants de la C.-B., dont l'ABCS. Cette bourse continue d'être utile pour les étudiants et étudiantes qui en ont besoin, mais le filet de sûreté n'est pas assez grand pour venir en aide à tous ceux qui nécessitent une aide financière.

PERSPECTIVES

En 2017, le changement de gouvernement a donné lieu à une nouvelle approche dans le dossier de l'éducation postsecondaire. L'année suivante, le gouvernement nouvellement élu a introduit la BC Graduate Student Scholarship Fund (bourse pour les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs de la C.-B.), un fonds de 12 millions de dollars pour les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire de la province. Il s'agit d'une bourse ponctuelle fondée sur le mérite.

Même si le financement a été renouvelé en 2021 pour deux autres années, la prestation d'un financement constant et diversifié pour les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs demeure un défi en Colombie-Britannique.

La pandémie de COVID19 a exacerbé les difficultés financières des étudiants et étudiantes de la province. Pendant la pandémie, les étudiants et étudiantes étaient particulièrement vulnérables : chômage, hausse de l'insécurité en matière de logement et anxiété accrue à l'égard de leur bien-être et de celui de leurs proches. Cette anxiété est loin d'avoir disparue dans le monde « post-pandémie ». À cette anxiété et au stress accrus face à l'inconnu s'ajoute l'inquiétude à l'égard des droits de scolarité, qui seront plus élevés, en moyenne, que lors des années précédentes, même avec l'adoption de l'apprentissage en ligne dans le contexte de la pandémie.

Même si les gouvernements fédéral et provinciaux ont bonifié leur soutien pendant la première année de la pandémie, le gouvernement de la C.-B. a décidé de revenir au concept « d'aide financière ciblée ». Cette aide accrue consentie aux étudiants et étudiantes par le gouvernement provincial au début de la pandémie comprenait ce qui suit :

1,5 M\$ en 2020 et 1 M\$ en 2021 pour le Indigenous Emergency Assistance Fund (fonds d'aide d'urgence aux Autochtones), incluant 150 000 \$ pour aider les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire dans les établissements autochtones de la C.-B.;

3,5 M\$ en 2020 et 3 M\$ en 2021 pour le Student Emer-

gency Assistance Fund (fonds d'aide d'urgence aux étudiants et étudiantes) destiné aux étudiants et étudiantes des établissements postsecondaires publics;

En 2020, le remboursement des prêts d'études fédéraux a été temporairement suspendu du 30 mars au 30 septembre; pendant ce temps, aucun intérêt ne s'accumulait sur la portion fédérale des prêts d'études intégrés Canada-C.-B., alors que la partie provinciale du prêt était libre d'intérêt.

Le gouvernement fédéral a proposé quatre programmes d'aide aux étudiants et étudiantes pendant la pandémie, qui sont maintenant terminés. Ces programmes comprenaient la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne pour le bénévolat étudiant, la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant et le programme Emplois d'été Canada.

Malgré l'aide fournie pendant la première année de la pandémie, les étudiants et étudiantes luttent encore pour rétablir et maintenir leur sécurité financière et leur bien-être général, même avec le retour en présentiel et la levée graduelle des restrictions.

Il existe plusieurs problèmes chroniques en ce qui concerne le système d'aide financière aux étudiants et étudiantes en C.-B., surtout depuis la pandémie de COVID-19. Rappelons que l'accès à une aide financière est essentiel pour garantir aux étudiants et étudiantes de tous les milieux une formation postsecondaire équitable. Ces problèmes concernent également les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, qui sont systématiquement sous-financés. Parmi les étudiants et étudiantes du premier cycle et des cycles supérieurs en C.-B., 51 % accumulaient une dette de plus de 25 000 \$ au moment de l'obtention de leur diplôme.

En outre, seulement 64,8 % des étudiants et étudiantes de la C.-B. qui ont bénéficié du Programme canadien de prêts aux étudiants en 2017 étaient admissibles à une bourse fondée sur leurs besoins.

Afin d'atténuer les effets négatifs d'un cadre d'aide financière inéquitable, il devrait exister un financement non remboursable réservé aux étudiants et étudiantes à revenus faibles et moyens de la province, au premier cycle et aux cycles supérieurs.

PERSPECTIVES

Le gouvernement de la C.-B. devrait bonifier l'aide financière offerte aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs. Environ 10 % de la population étudiante aux cycles supérieurs en C.-B. a obtenu un prêt d'études fédéral en 2016-2017, ce qui laisse entendre qu'il y a une véritable demande pour un financement en fonction des besoins pour soutenir ces étudiants et étudiantes.

Et pourtant, les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs ne sont pas admissibles aux bourses d'études du Canada consenties en fonction des besoins et doivent plutôt se tourner vers des bourses au mérite s'ils ne sont pas en mesure de payer leurs études de leur poche. En outre, les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs sont exclus du financement provincial en fonction des besoins. Même si les bourses réservées aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs de la C.-B., mentionnées ci-dessus, sont un pas dans la bonne direction, elles sont consenties au mérite et visent principalement les étudiants et étudiantes dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques, et d'autres disciplines, incluant des programmes professionnels, comme l'administration et la santé.

Les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs alimentent la recherche et les études savantes en Colombie-Britannique. En améliorant l'abordabilité des études et en étoffant l'aide financière aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs en C.-B., on contribue à la croissance des secteurs innovants et de la recherche.

Il est particulièrement important d'offrir une aide financière adéquate aux étudiantes. En 2016-2017, les étudiantes représentaient 55,6 % des inscriptions dans les établissements postsecondaires de la C.-B., mais 60 % des bénéficiaires d'un prêt ou d'une bourse du gouvernement fédéral. Les étudiantes qui ont reçu une aide financière en 2016-2017 ont obtenu leur diplôme avec une dette plus élevée que leurs collègues masculins, soit en moyenne 13 756 \$ et 12 954 \$, respectivement. Cette situation est particulièrement préoccupante puisque les étudiantes sont plus susceptibles de travailler pendant leurs études. Sans surprise, les femmes qui terminent leurs études postsecondaires ont un potentiel de rémunération plus élevé que celles qui ne se rendent pas jusqu'au bout. Les étudiantes de niveau postsecondaire

et les nouvelles diplômées ont également été plus durement touchées par la pandémie de COVID-19. On le constate à la diminution du nombre de femmes dans la population active et les inscriptions aux études postsecondaires depuis le début de la pandémie en 2020. Cette tendance indique qu'au cours des années à venir, les femmes pourraient faire face à des obstacles sociaux et économiques plus marqués, tant dans le milieu de l'éducation que sur le marché du travail. Pour ces raisons, il importe d'offrir une aide financière non remboursable aux femmes pour surmonter ces obstacles et optimiser leur potentiel de rémunération.

Les étudiants et étudiantes en situation de handicap font face à des difficultés et à des obstacles importants en ce qui a trait à l'accès aux études postsecondaires, notamment l'absence de soutien et les problèmes d'accessibilité. Les étudiants et étudiantes en situation de handicap éprouvent de la difficulté à obtenir le statut d'étudiant et étudiante à temps plein, ce qui nuit à leur admissibilité aux bourses d'études. Actuellement, bon nombre d'étudiants et étudiantes en situation de handicap ne suivent que 60 % ou moins de leur programme complet et, par conséquent, ne sont pas considérés et considérées comme des étudiants et étudiantes à temps plein, ce qui les exclut d'emblée des programmes d'aide financière. Même s'il est essentiel que le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire réservent un financement aux étudiants et étudiantes en situation de handicap, il importe également que ces étudiants et étudiantes soient reconnus et reconnues afin qu'ils et elles puissent bénéficier d'autres formes de financement ou de bourses d'études. Actuellement, StudentAid BC et l'Agence du revenu du Canada reconnaissent les étudiants et étudiantes en situation de handicap suivant 40 % de leur programme complet comme des étudiants et étudiantes à temps plein, alors que certains établissements d'enseignement postsecondaire les excluent. Même si le gouvernement provincial dispose de programmes pour aider financièrement les étudiants et étudiantes en situation de handicap, il n'existe pas de norme minimale imposée aux établissements d'enseignement postsecondaire pour qu'ils garantissent à ces étudiants et étudiantes un accès à une aide financière

PERSPECTIVES

fondée sur le mérite ou les besoins.

L'ABCS défend le bien-être financier et général des étudiants et étudiantes, et a intensifié ses actions depuis le début de la pandémie de COVID19. L'ABCS reconnaît les difficultés des étudiants et étudiantes concernant l'aide financière et a exhorté le gouvernement d'augmenter les budgets consacrés à l'éducation postsecondaire et à l'aide financière. En 2022, nous avons, en partenariat avec la Alma Mater Society de l'Université de la Colombie Britannique, organisé nos journées annuelles de sensibilisation et pression. Il s'agit d'un événement annuel, qui dure toute une semaine, où les étudiants et étudiantes et les leaders étudiants présentent divers enjeux aux partis provinciaux. Cette année, nous avons mis l'accent sur l'aide financière, l'augmentation de l'aide financière aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, le bien-être des étudiants et étudiantes et l'accessibilité, et la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre. Nous espérons que ces efforts porteront fruit, surtout en ce qui concerne l'aide financière.





ALLIANCE CANADIENNE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Moderniser l'aide financière fédérale destinée aux étudiants et étudiantes afin de répondre aux besoins actuels et à venir

Rédigé par : Emma Drake, directrice des opérations

Environ 742 000 étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire au Canada ont recours au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE), financé par le gouvernement fédéral.

Les mesures d'aide comme les bourses canadiennes pour étudiants, les prêts aux étudiants et le Programme d'aide au remboursement ont joué un rôle crucial pour rendre les études supérieures accessibles.

Chacune de ces mesures du PCAFÉ offre aux étudiants et étudiantes une aide financière à court et à long terme. Les bourses canadiennes pour étudiants prévoient une aide directe non remboursable et les prêts aux étudiants offrent un soutien additionnel pour s'assurer que les étudiants et étudiantes sont en mesure de couvrir tous les coûts associés à leurs études postsecondaires. Une

fois leur diplôme en poche, les étudiants et étudiantes qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt peuvent se prévaloir du Programme d'aide au remboursement, qui permet de suspendre temporairement les paiements ou de réduire le taux d'emprunt pour une période donnée, et parfois même de radier une partie de la dette. Ces mesures garantissent un soutien complet aux étudiants et étudiantes, pendant et après leurs études, pour ainsi rendre les études supérieures plus abordables. Même si le système actuel s'est révélé efficace, certains et certaines étudiants et étudiantes éprouvent encore des difficultés à accéder aux études supérieures et à les financer.

PERSPECTIVES

Un financement des bourses canadiennes pour étudiants stable

Nous savons que les bourses directes en fonction des besoins sont la meilleure façon d'améliorer l'accès à plus grande échelle et d'aider les étudiants et étudiantes, surtout ceux et celles qui proviennent de communautés marginalisées, à financer les coûts plus élevés des études supérieures. Par exemple, en appliquant le filtre de l'analyse comparative entre les sexes plus, on constate que 62 % des personnes qui obtiennent une bourse canadienne pour étudiants sont des femmes.

Les bourses sont non seulement utiles aux étudiants et étudiantes, mais pour chaque dollar investi dans les Bourses canadiennes pour étudiants, le gouvernement fédéral obtient un rendement de 3,50 \$. Avec un tel rendement, on s'attend à ce que les étudiants et étudiantes génèrent un bénéfice net d'environ 8,7 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

Cela étant dit, les étudiants et étudiantes n'ont pas été épargnés et épargnées par les répercussions financières de la COVID-19. Un récent sondage mené auprès des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire révèle que la pandémie a limité la capacité des étudiants et étudiantes à financer leurs études postsecondaires et que la COVID-19 aura des effets à long terme sur leur situation financière.

Les difficultés économiques découlant de la pandémie se sont fait sentir de façon inégale entre les différents groupes socioéconomiques, les mises à pied et les pertes de revenus ayant touché massivement les membres des minorités visibles et des communautés marginalisées et les jeunes qui occupent des emplois précaires et faiblement rémunérés, notamment dans les domaines de la vente au détail, du tourisme et des services alimentaires.

Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a reconnu les répercussions financières de la pandémie sur les étudiants et étudiantes, et a doublé le niveau des bourses canadiennes pour étudiants jusqu'à la fin de juillet 2023.

Même si les investissements du budget de 2021 con-

stituent une mesure importante pour venir en aide aux étudiants et étudiantes, deux problèmes demeurent : 1) cette augmentation est temporaire et 2) cette augmentation ne reflète pas le coût véritable des études postsecondaires. Les étudiants et étudiantes qui ont recours aux bourses canadiennes et qui seront toujours aux études à l'automne 2023 devront composer avec une réduction de 50 % de leur aide financière non remboursable, si le maximum des bourses versées revient à son niveau antérieur.

En outre, le coût moyen des droits de scolarité au premier cycle au Canada est de 6 580 \$, alors que le maximum des bourses canadiennes pour étudiants est de 6 000 \$. Même si les bourses bonifiées atteignent maintenant un niveau qui permet aux étudiants et étudiantes de payer leurs droits de scolarité, ils et elles doivent assumer de nombreux autres coûts additionnels, et la réduction des bourses à leur niveau antérieur pourrait créer un gouffre dans leur budget déjà très restreint. Par exemple, les étudiants et étudiantes doivent composer avec une augmentation des coûts associés à leurs besoins essentiels, comme le logement, les manuels scolaires et les diverses technologies. En effet, l'inflation a augmenté de 5,1 % sur un an à l'échelle nationale.

Recommandation 1 : Par conséquent, l'ACAE recommande au gouvernement du Canada de maintenir les niveaux de financement actuels pour les bourses canadiennes pour étudiants après l'année universitaire 2022-2023, et de doubler de façon permanente le maximum des bourses versées aux étudiants et étudiantes admissibles, de 3 000 \$ à 6 000 \$ par année universitaire.

Moderniser l'évaluation des besoins dans le cadre du PCAFE

Même si de nombreux aspects des études postsecondaires ont changé en raison de la COVID-19, l'évaluation des besoins du PCAFE ne s'est pas adaptée en fonction des besoins des étudiants et étudiantes et de la hausse des coûts associés aux études postsecondaires. Par exemple, dans un environnement d'apprentissage en ligne et de distanciation physique, l'accès aux technologies sur le campus a été considérablement réduit et de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes ne peuvent

PERSPECTIVES

plus se rendre physiquement sur le campus pour utiliser les ressources technologiques de leur établissement. Par conséquent, ils ont été plus nombreux à devoir investir dans de nouvelles technologies, ou à se débrouiller avec ce que leur communauté pouvait leur offrir.

En effet, selon un récent sondage de l'ACAE mené avec Abacus Data, 47 % des étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire ont affirmé ne pas disposer des technologies nécessaires pour bénéficier pleinement de l'apprentissage en ligne. En outre, 55 % ont dit ne pas avoir les moyens de payer une connexion Internet haute vitesse ou ne pas avoir accès à ce service. Ces problèmes d'accès perdurent et deviennent une réalité de plus en plus pénible pour bon nombre d'étudiants et étudiantes. Dans sa forme actuelle, le PCAFE n'évalue pas adéquatement ces coûts.

Actuellement, le PCAFE calcule les « coûts des ordinateurs et autres coûts connexes » dans le cadre de l'évaluation des besoins en aide financière, mais plafonne l'aide fédérale à 300 \$ par année de prêt.

Les étudiants et étudiantes jugent cette aide insuffisante, car les ordinateurs et autres coûts connexes dépassent souvent, et de beaucoup, 300 \$ par année universitaire : en effet, un ordinateur portable fonctionnel à vocation éducative coûte souvent entre 500 \$ et 876 \$. De plus, les frais de connexion mensuels, qui répondent à la définition « d'autres coûts connexes », grimpent souvent à 80 \$ par mois. On voit bien que les 300 \$ consentis sont loin de répondre aux besoins réels des étudiants et étudiantes.

Recommandation 2 : En raison de cette disparité, l'ACAE recommande au gouvernement du Canada d'augmenter le maximum consenti pour les coûts des ordinateurs et autres coûts connexes dans le cadre de l'évaluation des besoins du PCAFE à 750 \$ par année de prêt.

Étendre les bourses canadiennes pour étudiants aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs

Même si les étudiants et étudiantes du premier cycle et des collèges ont pu profiter de la bonification des bourses canadiennes pour étudiants pendant la pandémie, les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs ont été laissés pour compte. Dans la structure actuelle, les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs ne sont pas admissibles à une aide non remboursable dans le

cadre du PCAFE.

Le marché du travail de demain aura besoin des compétences de titulaires de maîtrises ou de doctorats hautement qualifiés, dont bon nombre étudient actuellement dans des domaines davantage orientés vers une carrière pratique et moins axés sur la recherche. Le Canada ne peut pas se permettre de dresser des obstacles sur la voie des études supérieures. Malheureusement, le fait que les bourses canadiennes pour étudiants demeurent inaccessibles aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs constitue un obstacle majeur pour ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de décrocher une bourse de leur établissement ou un financement à la recherche de l'un des trois organismes subventionnaires du Canada. En fait, quatre étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire sur dix affirment que l'incertitude financière et le poids de leur dette influent sur leur décision de poursuivre ou non des études après le baccalauréat.

Et même si un petit nombre d'étudiants et étudiantes obtiennent une bourse de recherche de l'un des trois organismes subventionnaires, ces bourses ne visent que 2 % des étudiants et étudiantes à la maîtrise.

Par conséquent, un nombre important et croissant d'étudiants et étudiantes des cycles supérieurs au Canada poursuivent leurs études avec une aide directe non remboursable inférieure à ce qu'elle était lors de leurs études de premier cycle; cependant, ils et elles doivent composer avec un coût de la vie et des droits de scolarité plus élevés.

Recommandation 3 : L'ACAE recommande au gouvernement du Canada de limiter les obstacles financiers aux études supérieures afin de répondre aux besoins du marché du travail de demain en créant une bourse canadienne pour étudiants destinée aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs dont les besoins financiers ont été établis, pour un coût estimé à 58 millions de dollars par année.



COLLEGE STUDENT ALLIANCE

Vivre dans le rouge : La crise de l'abordabilité s'aggrave sur les campus des collèges ontariens

Rédigé par : Trevor Potts, analyste à la recherche et aux politiques
Avec le soutien de : Taylor Irvine, analyste à la recherche et aux politiques

Secteur des collèges de l'Ontario

Le réseau de l'éducation postsecondaire de l'Ontario est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité de ses programmes éducatifs offerts à des étudiants et étudiantes d'horizons, domaines, étapes de la vie et niveaux de revenus variés.

Mais historiquement, bon nombre d'étudiants et étudiantes ont dû surmonter des obstacles importants pour mener des études supérieures, le principal d'entre eux étant l'abordabilité des études. La College Student Alliance (CSA) représente de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes à faible revenu, puisque 25 % des 348 350 étudiants et étudiantes des collèges de l'Ontario rapportent un revenu familial de 30 000 \$ par année, et près de 50 % rapportent un revenu familial de moins de 60 000 \$ par année, ce qui limite leur capacité d'accéder à une éducation collégiale en Ontario.

Actuellement, les droits de scolarité en Ontario sont les plus élevés au pays, ayant augmenté de plus de 400 % au cours des trente dernières années. Pour 2020-2021, les droits de scolarité annuels étaient en moyenne de 3 228 \$ pour les étudiants et étudiantes du pays, et d'en-

PERSPECTIVES

viron 14 306 \$ par année pour les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères, en hausse de 8 % par année.

Les études collégiales en Ontario sont de moins en moins abordables, surtout pour les familles défavorisées. Par conséquent, les étudiants et étudiantes ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts et à obtenir une aide financière suffisante.

Aide financière pour les étudiants et étudiantes du pays

En Ontario, en ce qui a trait à l'aide financière aux étudiants et étudiantes en fonction des besoins, le gouvernement provincial doit administrer son programme d'aide financière aux étudiants et étudiantes, le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), et le programme national du gouvernement fédéral, le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Ces programmes prévoient des prêts remboursables et des bourses non remboursables, dont les montants et les proportions sont calculés en fonction des coûts de subsistance et de formation des étudiants et étudiantes, du revenu familial et d'autres facteurs.

Au cours de l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données, le total de l'aide en fonction des besoins consentie par les gouvernements fédéral et provincial était d'environ 9,5 milliards de dollars, dont la majeure partie (61 %) a été versée en prêts.

Chaque année, environ 106 000 étudiants et étudiantes des collèges ont eu recours au RAFEO pour financer leurs études, dont 40 % du nombre total d'étudiants et étudiantes du pays qui ont reçu 441 millions de dollars en aide du RAFEO.

Depuis sa création, le RAFEO a fait l'objet de plusieurs réformes qui ont modifié l'accessibilité, la viabilité et le ratio bourses-prêts du programme, et élargi l'accès aux bourses pour permettre aux groupes sous-représentés et à faible revenu de poursuivre des études supérieures. Malheureusement, les compressions réalisées en 2019 par le gouvernement provincial, visant soi-disant à prioriser la viabilité du programme, ont mené à une détérioration marquée de l'accès à une aide financière aux étudiants et étudiantes.

Selon le modèle de financement actuel du RAFEO : a)

33 % du budget total du RAFEO a été coupé; b) le ratio bourses-prêts a été modifié pour instaurer un minimum de prêts remboursables de 50 %, réduisant du même coup la portion de bourses non remboursables; c) le montant de la contribution attendue des étudiants et étudiantes a augmenté de 17 %, sans égard au revenu parental;

d) l'admissibilité au financement est plus restrictif, et les étudiants et étudiantes dont le revenu parental est supérieur à 90 000 \$ par année doivent contribuer davantage à leurs études

Figure 1 Dépenses provinciales par étudiant et étudiante post-secondaire, par secteur, 2019-2020



Source: Alex Usher, *The State of Postsecondary Education in Canada* (2021)

– que leurs parents participent à ces coûts ou non; e) la définition d'étudiant et étudiante indépendant et indépendante a été modifiée et désigne maintenant des personnes qui ont terminé leurs études secondaires depuis six ans au lieu de quatre; et f) la période de grâce libre d'intérêt de six mois a été supprimée.

En bref, le modèle de financement actuel du RAFEO repose sur l'hypothèse selon laquelle les étudiants et étudiantes et leur famille doivent contribuer davantage au financement des études sur une plus longue période, et réduire leur dépendance envers le financement provincial direct. Cela place les étudiants et étudiantes à faible revenu dans une situation difficile, puisque 60 % des étudiants et étudiantes doivent travailler davantage ou alourdir leur dette pour combler cet écart financier et

PERSPECTIVES

couvrir leurs besoins de base. En outre, la capacité ou la volonté de la famille à financer des études est souvent influencée par divers facteurs, notamment des liens familiaux distants, une dette ou d'autres engagements financiers. Une étude de 2019 comparant des étudiants et étudiantes dans tous les quintiles de revenus révélait que les étudiants et étudiantes à revenus faibles et élevés travaillent le même nombre d'heures et accumulent des dettes d'études similaires, ce qui indique que les parents à revenus faibles et élevés ne contribuent pas autant aux études de leurs enfants qu'on l'avait supposé auparavant.

Dans un récent sondage de la CSA, les étudiants et étudiantes des collèges rapportent qu'ils ont de la difficulté à prioriser leurs responsabilités académiques par rapport à la nécessité de travailler davantage.

L'absence d'aide financière a souvent une incidence négative sur la santé mentale des étudiants et étudiantes et leur réussite. Pendant la pandémie, 69 % des étudiants et étudiantes ont dit vivre du stress ou de l'anxiété en raison de leur situation financière.

Les compressions au RAFEO ont fragilisé la santé mentale des étudiants et étudiantes à faible revenu, ce qui vient alourdir le fardeau, déjà immense, imposé aux services en santé mentale.

Aide financière aux étudiants et étudiantes étrangers et étrangères

Les compressions provinciales subséquentes ont également limité la capacité des collèges d'offrir une aide financière suffisante aux étudiants et étudiantes puisque a) le financement direct par étudiant et étudiante équivalent à temps plein (ETP) est le plus faible au pays, et b) les transferts provinciaux aux collèges ont chuté à leur plus bas (1,11 milliard de dollars en 2020-2021) depuis 2015, annonçant ainsi une tendance provinciale en déclin, tel qu'illustré à la figure 2.

Pour compenser l'absence de financement provincial, les collèges publics de l'Ontario ont choisi d'augmenter les droits de scolarité des étudiants et étudiantes étrangers et étrangères, qui ont contribué au système d'éducation à hauteur de 1,7 milliard de dollars en 2020-2021 (une hausse de 616 % depuis 2012) : cette contribution

dépasse maintenant le financement provincial annuel de 563 millions de dollars, tel qu'illustré à la figure 3.

L'augmentation rapide des taux d'inscription et les hausses non réglementées des droits de scolarité con-

Figure 2 Changements dans les transferts provinciaux aux établissements, par province, sur cinq et dix ans, 2019-2020, en \$ de 2019



Source: Alex Usher, The State of Postsecondary Education in Canada (2021)

stituent des obstacles uniques et additionnels pour les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères qui n'ont pas accès à un financement du gouvernement, notamment du RAFEO.¹ Depuis 2013, les taux d'inscription des étudiants et étudiantes étrangers et étrangères ont augmenté de 342 % et ils et elles représentent maintenant 30 % des 348 350 étudiants et étudiantes des collèges.² Pour financer ces coûts à la hausse, de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes étrangers et étrangères doivent travailler à temps partiel sur le campus tout au long de l'année scolaire, mais les possibilités à cet égard ont été et sont encore lourdement perturbées par la COVID-19.³ Ces difficultés continuent d'avoir une incidence négative sur les résultats académiques des étudiants et étudiantes étrangers et étrangères, mais également sur leur santé. Dans un récent sondage de la CSA, 71 % des étudiants et étudiantes étrangers et étrangères ont mentionné que leurs finances personnelles étaient leur principale préoccupation au cours de l'hiver 2022.⁴

Figure 3 Revenu total par source, pour les collèges publics, 2011/2012-2020/2021

| | Fiscal Year | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------------------|--------------|------------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | 2011/12 | | 2012/13 | | 2013/14 | | 2014/15 | | 2015/16 | | 2016/17 | | 2017/18 | | 2018/19 | | 2019/20 | | 2020/21 | |
| | \$ million | % | \$ million | % | \$ million | % | \$ million | % | \$ million | % | \$ million | % |
| Domestic Tuition Fees | 711 | 20 | 757 | 21 | 811 | 21 | 825 | 21 | 847 | 21 | 867 | 20 | 821 | 18 | 927 | 17 | 843 | 15 | 802 | 16 |
| International Tuition Fees¹ | 273 | 8 | 318 | 9 | 365 | 10 | 450 | 11 | 534 | 13 | 696 | 16 | 952 | 20 | 1,405 | 26 | 1,754 | 32 | 1,681 | 33 |
| Core Operating and Performance-based Grants² | 1,026 | 29 | 1,060 | 29 | 1,077 | 28 | 1,094 | 28 | 1,134 | 27 | 1,152 | 26 | 1,174 | 25 | 1,162 | 21 | 1,147 | 21 | 1,118 | 22 |
| Other Grants³ | 630 | 18 | 784 | 21 | 786 | 21 | 780 | 20 | 769 | 19 | 759 | 18 | 734 | 16 | 880 | 16 | 741 | 13 | 819 | 16 |
| Other⁴ | 883 | 25 | 752 | 20 | 768 | 20 | 781 | 20 | 825 | 20 | 893 | 20 | 983 | 21 | 1,103 | 20 | 1,042 | 19 | 677 | 13 |
| Total | 3,523 | 100 | 3,671 | 100 | 3,807 | 100 | 3,930 | 100 | 4,109 | 100⁵ | 4,367 | 100⁵ | 4,664 | 100 | 5,477 | 100 | 5,527 | 100 | 5,097 | 100 |

Source: Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, « Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario

défavorisés, ce qui aurait pour effet de favoriser la mobilité sociale.

Nous recommandons également au gouvernement provincial d'alléger les restrictions du RAFEO pour les étudiants et étudiantes provenant de familles de la classe moyenne afin de tenir compte du refus de certains parents de financer les études de leurs enfants. À cet égard, le seuil de revenu pour l'admissibilité au RAFEO devrait revenir au niveau de 2016, et le revenu parental ne devrait avoir une incidence sur le financement consenti à un.e étudiant et étudiante par le RAFEO que si ce dernier ou cette dernière habite encore chez ses parents.

Nous recommandons au gouvernement provincial de rétablir immédiatement le moratoire sur les paiements du RAFEO et la période de grâce libre d'intérêt de deux ans, tel qu'établi au début de la pandémie de COVID-19, et de relever les dépenses du RAFEO aux niveaux de 2016 pour compenser les compressions récentes.

Concernant les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères, le gouvernement provincial devrait verser une prestation de soutien aux droits de scolarité pour les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères qui en ont démontré le besoin, instaurer immédiatement un gel des droits de scolarité et s'engager à augmenter le financement opérationnel de base des collèges de l'Ontario.

Conclusion

Nous avons présenté plusieurs des aspects du RAFEO qui désavantagent plus particulièrement les étudiants et étudiantes à revenus faibles et moyens, ainsi que des façons d'améliorer le programme pour favoriser l'accessibilité et éliminer les obstacles aux études postsecondaires (EPS). En outre, l'accès des étudiants et étudiantes étrangers et étrangères à une aide financière comporte des difficultés considérables et uniques, auxquelles il faut s'attaquer dès maintenant. Nos recommandations sont étayées par les expériences des étudiants et étudiantes et les données de nos sondages, montrant qu'une plus grande accessibilité aux EPS favorise la mobilité sociale pour les étudiants et étudiantes des collèges.

Nous espérons qu'une fois mises en place, nos recommandations aideront les étudiants et étudiantes de tous les milieux socioéconomiques à obtenir les ressources dont ils et elles ont besoin pour poursuivre leurs ambitions académiques.





COUNCIL OF ALBERTA UNIVERSITY STUDENTS

Investir dans l'aide financière aux étudiants et étudiantes de l'Alberta

Rédigé par : Jon Mastel, directeur exécutif du CAUS

L'aide financière aux étudiants et étudiantes en Alberta est un système complexe dont le mandat est d'offrir un soutien aux étudiants et étudiantes qui poursuivent des études postsecondaires. Même si le programme repose principalement sur les prêts, le système comporte de nombreux avantages, mais aussi de nombreuses lacunes, selon les étudiants et étudiantes. Alberta Student Aid tient compte des dépenses, comme les droits de scolarité, les frais obligatoires, les manuels, les fournitures, les équipements informatiques, le logement, ainsi que du montant de financement requis pour le nombre de mois d'études.⁵ Ces coûts sont ensuite comparés aux ressources des étudiants et étudiantes, qui comprennent une contribution fixe de 1 500 \$, les contributions parentales ou familiales, les gains tirés d'un travail à temps partiel, les prestations mensuelles versées dans le cadre d'un autre programme de soutien et les investissements non enregistrés.⁶ Le système de bourses de l'Alberta prévoit un financement en fonction des besoins pour les étudiants et étudiantes à temps partiel, qui ont des personnes à charge ou qui vivent en situation de handicap, dans le cadre de programmes tels que le Alberta Low Income Grant, le Maintenance Grant et le

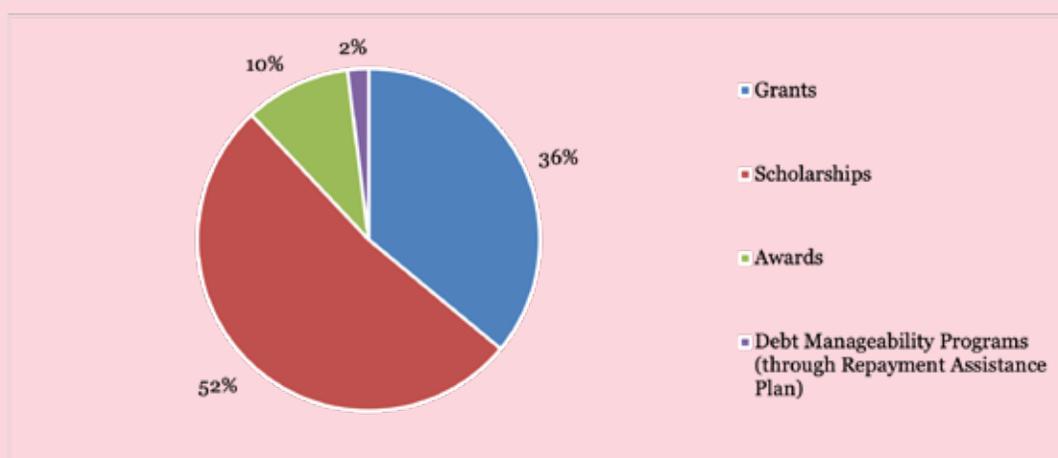
PERSPECTIVES

Alberta Grant for Students with Disabilities.

Le financement actuel offert aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire en Alberta comprend une aide remboursable sous forme de prêts, qui constituent la plus importante source de financement, et l'aide non remboursable. Les prêts sont versés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (gouver-

nement fédéral) et du Alberta Student Loan Programs (gouvernement provincial). Généralement, la répartition est de 60 % de prêts fédéraux pour 40 % de prêts provinciaux, selon l'évaluation des besoins tenant compte des éléments mentionnés cidessus.⁷ L'aide non remboursable comprend les bourses, les récompenses et les programmes de gestion de la dette, qui se répartissent comme suit : ⁸

Figure 4 Distribution des formes d'aide financière non remboursable en Alberta



Source: Information fournie par le ministère des études supérieures de l'Alberta (2018)

L'aide financière aux étudiants et étudiantes allège leur fardeau financier et leur évite d'accumuler de trop nombreuses heures de travail rémunéré pendant les études. Des études ont montré que les étudiants et étudiantes qui se limitent à quelques heures de travail rémunéré pendant leur formation à temps plein ont de meilleures chances de réussir que ceux et celles qui doivent travailler davantage.⁹ Cependant, le niveau d'endettement des étudiants et étudiantes et le chômage chez les jeunes adultes transforment le paysage de l'aide financière aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire. La pandémie de COVID-19 a exacerbé le problème de chômage chez les jeunes de partout au pays, car ils sont plus susceptibles de travailler dans des industries qui ont été durement touchées par les fermetures, comme les services alimentaires et l'hébergement.¹⁰ En Alberta seulement, le taux de chômage des jeunes âgés de

15 à 24 ans a augmenté de 16,5 % entre février et mai 2020.¹¹ En bref, les étudiants et étudiantes obtiennent maintenant leur diplôme avec un niveau d'endettement considérable, dans une économie au ralenti où il y a peu d'emplois à pourvoir.

Au cours des dernières décennies, le mouvement étudiant de l'Alberta a pu exercer une influence sur le gouvernement afin qu'il apporte des changements positifs au programme d'aide financière aux étudiants. Pour veiller à ce que les étudiants et étudiantes reçoivent une aide adéquate, l'exemption de gains de travail à temps partiel et les contributions parentales ont été fusionnées en une seule contribution étudiante et le revenu parental n'est plus pris en compte pour déterminer l'admissibilité aux prêts ou pour calculer les ressources de l'étudiant et étudiante. Même si les étudiants et étudiantes bénéfi-

cient d'un système d'aide financière généreux en ce qui a trait au calcul de leurs besoins, il demeure rigide en exigeant que la majeure partie des fonds (soit les prêts) soit remboursée. Ce problème a pris de l'ampleur au cours des 20 dernières années, non seulement en Alberta, mais dans tout le pays. Avant les années 1990, les étudiants et étudiantes de familles à faibles revenus pouvaient demander des prêts subventionnés par le gouvernement, mais depuis, les programmes de bourses se sont appauvris et les étudiants et étudiantes postsecondaires ont dû assumer une hausse de 350 % des droits de scolarité.¹² En Alberta, tout particulièrement, les droits de scolarité ont augmenté de près de 16 % au cours des dix dernières années.¹³ Et pour aggraver la situation, en 2010, le gouvernement provincial a procédé à des coupes considérables dans les formes d'aide non remboursables, soit les bourses et bourses d'études.

Comme les programmes de prêts aux étudiants ne peuvent pas suivre la hausse des droits de scolarité, les étudiants et étudiantes sont maintenant plus endettés et endettées que jamais. Selon le sondage du CCREU auprès des étudiants et étudiantes de dernière année (2015), 50 % des répondants au premier cycle ont accumulé une dette pendant leurs études, dont les prêts du gouvernement représentaient 40 %.¹⁴ En outre, les emprunteurs du premier cycle en Alberta terminent leurs études avec une dette moyenne de 31 000 \$.¹⁵ Pendant ce temps, le pourcentage d'étudiants et étudiantes obtenant leur diplôme avec plus de 25 000 \$ en prêts du gouvernement a presque doublé, passant de 30 % en 2000 à 58 % en 2015.¹⁶ Les étudiants et étudiantes doivent également occuper un emploi à temps partiel pour financer une plus grande partie de leurs dépenses qu'auparavant.¹⁷ Le sondage du CCREU mentionné ci-dessus révèle que 59 % des répondants qui occupaient un emploi travaillaient environ 18 heures par semaine; parmi ces derniers, 42 % ont affirmé que leur travail avait un impact plutôt négatif sur leur rendement scolaire.¹⁸ Par conséquent, la solution à l'alourdissement de la dette n'est pas d'améliorer l'admissibilité aux prêts et de bonifier le montant des prêts, mais de couvrir le coût des études pour les étudiants et étudiantes à revenus faibles et moyens grâce à une aide financière non

remboursable.

Selon Joseph Berger et Noel Baldwin, les étudiants et étudiantes à faible revenu ne sont admissibles qu'à de petits montants d'aide au Canada, et les données de Statistique Canada révèlent que « moins de la moitié des étudiants issus de familles gagnant moins de 50 000 \$ par année reçoivent de l'aide financière ».¹⁹ En outre, les prêts nets et les crédits d'impôts, maintenant supprimés, composent une plus grande partie de l'aide financière que les bourses au Canada.²⁰ Cette situation est problématique, car les recherches ont montré que les bourses non remboursables sont un moyen beaucoup plus efficace pour améliorer l'accessibilité aux études postsecondaires pour les étudiants et étudiantes à faible revenu. Lorne Carmichael et Ross Finnie indiquent que les étudiants et étudiantes issus et issues de familles à faible revenu ont beaucoup plus de difficulté à accéder aux études supérieures, et que ces difficultés contribuent à éloigner ces familles d'un accès équitable aux études postsecondaires.²¹ En outre, ils affirment qu'il faut des bourses, et non des prêts, pour égaliser les possibilités et que les prêts d'études ne permettront pas de corriger ces inégalités.²² De plus, une augmentation des bourses non remboursables limiterait la dépendance de bon nombre d'étudiants et étudiantes envers les prêts du gouvernement, réduisant le montant des prêts et les dépenses connexes pour le gouvernement et, par conséquent, le coût de la bonification d'intérêts pendant les études.²³ Et encore, les bourses non remboursables éviteraient qu'un étudiant et étudiante n'accumule une dette déraisonnable, limitant ainsi son recours aux programmes d'aide au remboursement et réduisant les dépenses liées à l'allègement de la dette.²⁴

Alors que l'on s'attend à ce que le coût des études postsecondaires en Alberta augmente de façon marquée au cours des prochaines années, en partie en raison de la hausse de 22,5 % des droits de scolarité répartie sur trois ans, les étudiants et étudiantes sont de plus en plus préoccupés et préoccupées par leur niveau d'endettement à la fin de leurs études et par leur capacité à rembourser cette dette.²⁵ Le CAUS s'inquiète de la hausse de la dette étudiante et espère que le gouvernement de



MANITOBA ALLIANCE OF POST-SECONDARY STUDENTS

La nécessité de soutenir et d'aider les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire du Manitoba

Rédigé par : Emily Kalo, vice-présidente à la défense des intérêts des étudiants et étudiantes de l'association étudiante de l'Université du Manitoba

Alors que les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire du Manitoba amorcent la dernière ligne droite avant la fin d'une autre année universitaire, le moment semble propice pour réfléchir à ce que nous réservera la prochaine session. Au cours de l'année, les étudiants et étudiantes ont vécu des difficultés financières sans précédent, alors qu'ils et elles devaient composer avec une hausse des droits de scolarité, des pertes d'emplois provoquées par la pandémie, des conflits de travail qui perdurent et la nécessité de s'ajuster aux nouvelles exigences technologiques. Tout cela s'ajoute aux autres problèmes technologiques, aux ratés dans la prestation des cours, à la montée des tensions à l'échelle mondiale et à l'isolement social.

La nécessité de soutenir les étudiants et étudiantes et les

futurs apprenants, partout au Canada, nous apparaît particulièrement évidente dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Les effets économiques négatifs de la pandémie ont rendu le rêve d'une éducation supérieure encore plus inaccessible pour les Manitobains issus de milieux à faible revenu et de communautés marginalisées. Il faut faire davantage que simplement augmenter l'aide financière aux étudiants et étudiantes. Les étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire du Manitoba souhaitent ardemment une réforme et une amélioration de leurs mesures de soutien provinciales, de façon à inclure une diversité de perspectives et à offrir un plus vaste éventail de possibilités.

Pendant des années, le gouvernement du Manitoba a souligné l'importance du secteur des études postsec-

PERSPECTIVES

ondaires, non seulement comme pilier de son plan pour stimuler l'économie de la province et former davantage de travailleurs qualifiés, mais aussi comme incubateur pour nos leaders de demain. Malgré ce message, le volet de l'aide financière aux étudiants et étudiantes laisse encore beaucoup à désirer. Les étudiants et étudiantes Manitobains et Manitobaines ont besoin d'un programme d'aide financière adéquatement financé et méritent des services accessibles à cet égard.

Dans cet esprit, la Manitoba Alliance of Post-Secondary Students (MAPSS) a fait de l'amélioration du programme d'aide financière aux étudiants et étudiantes de la province une priorité lors de ses rencontres avec le gouvernement et les partis d'opposition. Notamment, en août 2021, la MAPSS a participé à une conférence de presse aux côtés du ministre de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration afin d'annoncer la réouverture des services d'aide aux étudiants et étudiantes du Manitoba en personne.

Bourses et services

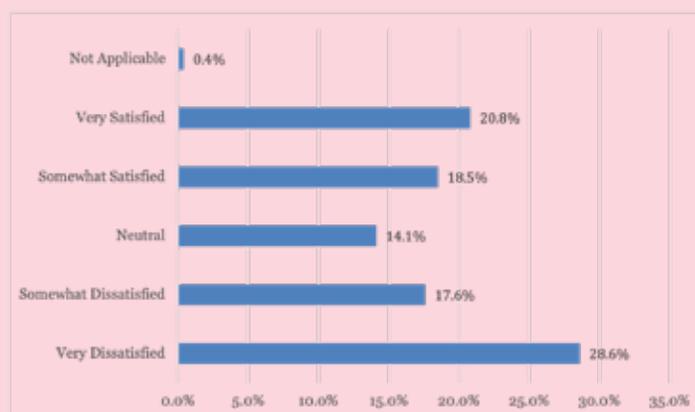
Aide aux étudiants du Manitoba a été créé pour offrir une aide financière aux étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire sous forme de prêts, de bourses et de bourses d'études. Par le truchement du programme d'aide aux étudiants du Manitoba, l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral est versée aux Manitobains et Manitobaines qui n'ont pas les ressources nécessaires pour payer leurs études de leur poche. Les prêts d'étude sont calculés en fonction des besoins financiers et visent à compléter les ressources personnelles des étudiants et étudiantes.

Lors de sa plus récente conférence de presse, en août 2021, le ministre de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration du Manitoba a annoncé une augmentation du budget des bourses du Manitoba de 1,8 million de dollars, et a souligné l'importance des programmes d'aide financière de la province, notamment Aide aux étudiants du Manitoba et l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba.²⁷ Le ministre a affirmé que l'organisme Aide aux étudiants du Manitoba a versé 254 millions de dollars en aide financière à 17 016 étudiants et étudiantes

de la province et répondu à plus de 66 000 demandes au téléphone et en ligne en 2021.²⁸ L'initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba a été décrite comme étant « très efficace » pour offrir une aide financière.²⁹ Même si la MAPSS appuie le plan de la province pour prioriser les demandes d'aide au remboursement et l'augmentation du financement, nous avons soulevé des interrogations sur ce qui, selon nous, constitue une initiative « très efficace ».

En octobre 2021, le gouvernement provincial du Manitoba a publié les résultats de son sondage sur la satisfaction des étudiants et étudiantes et de sa clientèle. Ce sondage ParticipationMB devait permettre de mieux comprendre comment les Manitobains et Manitobaines utilisent et perçoivent les services offerts par Aide aux étudiants du Manitoba.³⁰ Selon la MAPSS, les résultats du sondage mettent en évidence un point en particulier : les étudiants et étudiantes ne sont pas satisfaits et satisfaites du service reçu.

Figure 5 Réponses au sondage ParticipationMB sur la satisfaction des étudiants et étudiantes quant au délai d'attente au téléphone avec Aide aux étudiants du Manitoba



Source: Gouvernement du Manitoba, What We Heard: Manitoba Student Aid Client Satisfaction Survey (2021)

Le sondage mené révélait que le plus grand problème des étudiants et étudiantes concernant l'aide financière a trait au service. La majorité des plaintes à propos d'Aide aux étudiants du Manitoba portaient sur les délais d'attente au téléphone, la confusion des explications et le fait de ne pas recevoir son financement à temps, ce qui oblige les étudiants et étudiantes à contracter d'autres dettes. Ces obstacles additionnels rendent non seulement les études postsecondaires moins accessibles, mais ils ajoutent au stress de ceux et celles qui sont ignorés et ignorées par le système ou qui n'arrivent pas à s'y retrouver. Non seulement il manque de premiers points de contact, mais les communications au sujet du processus sont tout aussi insatisfaisantes. Les délais de traitement des prêts sont encore beaucoup trop longs, pouvant parfois atteindre sept mois.

De plus, bon nombre d'étudiants et étudiantes ont mentionné avoir vécu une expérience traumatisante en recourant au programme, et ce, à de nombreux égards. En effet, on ne leur a pas donné de mise à jour sur le processus, on ne leur a pas mentionné qu'il leur manquait des documents et on ne les a pas informés que le bureau avait perdu leurs renseignements, des situations qui ont mené à la suspension des processus et du soutien. Certains et certaines étudiants et étudiantes ont dû commencer leurs études sans avoir reçu leur financement d'Aide aux étudiants du Manitoba et n'ont donc pas pu acheter certaines fournitures; d'autres ont pris du retard dans leurs cours ou ont dû utiliser leurs cartes de crédit. Cela a forcément des répercussions négatives sur leur situation académique, mais sur leur bien-être général également. Il ne s'agit pas uniquement d'un cri du cœur de la population étudiante, mais de faits. Selon l'Alliance canadienne des associations étudiantes, les étudiants et étudiantes se disent plus stressés et stressées par une foule de situations, de leur santé à leur avenir, en passant par leurs finances personnelles.³¹ La réalité, c'est que les étudiants et étudiantes ont eu, ont et continueront d'avoir des problèmes de nature financière en lien avec leur accès aux études postsec-

ondaires. Cependant, cette réalité n'est pas forcément inéluctable. Les programmes, tels qu'Aide aux étudiants du Manitoba, existent pour aider les étudiants et étudiantes à surmonter les inégalités économiques du milieu postsecondaire, et il demeure essentiel de maintenir cet objectif. À la lumière des faits énoncés ci-dessus, ainsi que des résultats du sondage ParticipationMB, on peut certainement avancer que les bureaux d'Aide aux étudiants du Manitoba ne sont pas adéquatement financés et ne reçoivent pas les directives et les ressources nécessaires pour bien utiliser les fonds que le gouvernement leur confie. Ce constat nous ramène aux priorités du gouvernement et de notre province : même si les grands discours et les sites Web du gouvernement mentionnent régulièrement à quel point il est important de faciliter l'accès aux études pour tous, ce message ne se rend pas jusqu'aux mécanismes dont la fonction même est de rendre cette éducation plus accessible.

L'automne 2021 a marqué le retour officiel des services d'Aide aux étudiants du Manitoba en personne. Pendant la pandémie, les services n'étaient offerts qu'en ligne ou au téléphone. Pendant cette période, la MAPSS a exprimé ses inquiétudes face aux obstacles que doivent surmonter les étudiants et étudiantes, plus particulièrement ceux et celles qui appartiennent à des communautés systématiquement marginalisées, et qui continuent de freiner l'accès équitable aux études postsecondaires. Même s'il paraît simple pour la plupart d'entre nous d'utiliser l'Internet ou de passer un coup de fil, il faut tenir compte du groupe démographique qui utilise ces services : les étudiants et étudiantes des communautés rurales, les étudiante et étudiantes étrangers et étrangères et d'autres n'ont pas forcément une solide compréhension des mécanismes du système universitaire et des prêts gouvernementaux, et n'ont pas toujours accès à l'Internet. Par exemple, de nombreux et nombreuses manitobain.es en région rurale n'ont pas de fournisseur de services Internet et ne peuvent pas obtenir une vitesse de 50/10 Mbps, qui est la vitesse jugée la plus adéquate.³² L'absence de services en personne a

sans aucun doute perturbé le traitement des demandes des étudiants et étudiantes qui voulaient rencontrer les agents du service en personne ou qui devaient produire des documents sur support papier.

Conclusion

Même si la MAPSS reconnaît que ces services et prêts ont pour but d'alléger le fardeau financier et le stress des étudiants et étudiantes, les points soulevés ci-dessus prouvent que le processus peut demeurer une source de stress considérable. Le fait de ne pas disposer de ressources adéquates et accessibles rapidement pour aider les étudiants et étudiantes défavorisés et défavorisées, par le moyen qui leur convient le mieux, est certainement néfaste pour leur santé mentale. Ils et elles vivent déjà des difficultés et du stress concernant leurs finances, mais ce sentiment est maintenant exacerbé par la piètre qualité des communications; de plus, ils et elles risquent de ne pas obtenir leur financement à temps. Alors que les gouvernements tentent de bâtir un Manitoba plus fort, il importe de reconnaître le caractère intersectionnel du bien-être mental, physique et financier des étudiants et étudiantes. Pour les apprenants et apprenantes du Manitoba, et de partout au Canada, l'aide financière est une façon de rendre les études postsecondaires plus accessibles et équitables. Notre espoir, c'est que le gouvernement saisisse cette possibilité.





ALLIANCE DES ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Histoire de l'aide financière aux étudiants et étudiantes au Nouveau-Brunswick

Rédigé par : Kjeld Mizpah (KJ) Conyers-Steede, directeur exécutif de l'AENB (2019-2020)
et Bibi Wasiimah Joomun, directrice exécutive de l'AENB (2020-2022)

Introduction

Le 10 avril 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a apporté une série de changements au programme provincial d'aide financière aux étudiants et étudiantes :

mise en œuvre du Programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité (PBRFS), afin de remplacer le Programme des droits de scolarité gratuits (PDSG) et le Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne (PADSCM);

élimination de la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu (au lieu d'ajuster la prestation pour la durée réelle d'achèvement de 4,42 ans);

réintroduction du crédit d'impôt pour les droits de scolarité.

Le PDSG, le PADSCM et la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu ont été ardemment défendus dans le cadre de nos initiatives de mobilisation antérieures. Le PDSG prévoyait jusqu'à 10 000 \$ pour les étudiants et étudiantes dont le revenu parental était

PERSPECTIVES

inférieur à 60 000 \$, alors que le PADSCM offrait une aide financière en fonction d'une échelle mobile aux étudiants et étudiantes dont le revenu parental était supérieur au seuil de 60 000 \$. Au cours de l'année universitaire 2018-2019, 5 119 et 1 448 étudiants et étudiantes ont bénéficié du PDSG et du PADSCM, respectivement, et les deux programmes ont connu une hausse rapide de leur taux d'utilisation. À notre avis, ces programmes étaient novateurs, progressistes et inclusifs et offraient une solution efficace à la crise de l'endettement dans notre province, tout en améliorant l'accès aux études postsecondaires pour les citoyens à revenus faibles et moyens.

Depuis l'annonce de la résiliation du PDSG, du PADSCM et de la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu, l'Alliance des étudiants du Nouveau-Brunswick (AENB) s'oppose vivement à ces changements. Au printemps de 2019, nous avons lancé la campagne #NotFairAtAll, qui dénonçait l'élimination injuste de plusieurs programmes, notamment le PDSG et la Prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu. À l'automne, nous avons lancé une autre campagne, #Don'tCutOurFuture, qui attirait l'attention des intervenants sur les effets négatifs d'un soutien financier réduit. Nous avons aussi souligné l'importance de l'aide financière aux étudiants et étudiantes en soumettant deux recommandations stratégiques lors de notre semaine de mobilisation de 2019.

L'AENB s'inquiète également de la réintroduction du crédit d'impôt pour frais de scolarité, une mesure essentiellement inefficace pour améliorer l'accès aux études postsecondaires. Le crédit d'impôt n'est offert qu'aux étudiants et étudiantes, ou à leurs parents, qui atteignent le seuil de revenu établi et n'est accordé qu'à la fin de l'année académique, soit trop tard pour couvrir les coûts directs des études postsecondaires. En outre, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a révélé que 61 % des étudiants et étudiantes universitaires à temps plein ont un revenu inférieur à 10 000 \$, et seulement 5 % de ces étudiants et étudiantes paient des impôts, d'une valeur moyenne de 5 \$.³³ Comme le crédit d'impôt n'est pas remboursable, la majorité des

étudiants et étudiantes n'auront pas à payer le 5 \$ dû, mais doivent renoncer au reste du crédit et ne peuvent pas l'utiliser entièrement. Globalement, ces changements apportés par le GNB désavantagent les étudiants et étudiantes à faible revenu en alourdissant la dette qu'ils auront possiblement accumulée jusqu'à l'obtention de leur diplôme et en limitant le nombre d'étudiants et étudiantes à faible revenu admissibles à ces programmes.

L'histoire de l'aide financière aux étudiants et étudiantes au Nouveau-Brunswick

La position de l'AENB sur les coûts réels des études postsecondaires a toujours été ferme. L'organisme saisit bien le poids financier et émotionnel de ces coûts sur les étudiants et étudiantes. Depuis le début des années 2000, nous défendons l'idée d'un financement viable du gouvernement pour maintenir les droits de scolarité à un niveau raisonnable afin que les étudiants et étudiantes puissent composer avec le fardeau financier des études postsecondaires.

Un des secteurs les plus problématiques est sans aucun doute l'aide financière. Le système d'aide financière du Nouveau-Brunswick est imprévisible, en raison du climat politique de la province. Chaque nouveau gouvernement apporte des changements au cadre de l'aide financière aux étudiants et étudiantes en ajoutant ou en retirant des programmes mis en place par ses prédécesseurs. Cependant, il importe de souligner les succès que nous avons réalisés en matière d'abordabilité et d'accessibilité aux études supérieures dans la province. Au début de 2016, nous avons joué un rôle de premier plan dans l'introduction, par le premier ministre Brian Gallant, du programme d'aide aux études (PAE), qui prévoyait une aide directe et non remboursable aux étudiants et étudiantes dont le revenu familial brut était de 60 000 \$ ou moins et qui suivaient un programme universitaire de premier cycle public au Nouveau-Brunswick. En outre, nous avons encouragé l'élargissement du PAE, une demande à laquelle le gouvernement a répondu en créant le PDSG et le PADSCM. Au cours de l'année universitaire 2017-2018, le gouvernement provincial a estimé qu'environ 77 % des étudiants et étudiantes qui fréquentaient

une université ou un collège public étaient admissibles à ces programmes.

L'importance de l'aide financière aux étudiants et étudiantes

L'aide financière aux étudiants et étudiantes améliore l'accessibilité aux études postsecondaires pour tous, mais surtout pour les étudiants et étudiantes défavorisés et défavorisées. Elle permet à cette catégorie d'étudiants et étudiantes non seulement d'acquérir les compétences nécessaires pour contribuer à la croissance économique de la province, mais elle leur assure un avenir prometteur sans avoir à supporter un endettement déraisonnable. Cet aspect est particulièrement préoccupant au Nouveau-Brunswick, où l'étudiant et étudiante moyen ne termine ses études avec une dette de 40 000 \$, soit 36,7 % de plus que la moyenne nationale de 28 000 \$.³⁴ En 2018, 65 % des étudiants et étudiantes étaient inquiets au sujet de leur dette et en 2017, près de 77 % des Canadiens de moins de 40 ans ont affirmé qu'ils regrettaient d'avoir contracté une dette pour poursuivre des études.³⁵ Il faut environ sept ans pour rembourser une dette d'études, un fardeau qui freine l'élan des diplômés bien après l'obtention de leur grade et tout au long des premières années formatives de leur carrière.³⁶

L'aide financière aux étudiants et étudiantes leur permet également de se concentrer sur leurs études en limitant le nombre d'heures qu'ils doivent consacrer au travail rémunéré pour répondre à leurs obligations financières. Statistique Canada rapportait qu'en 2010, 9 étudiants et étudiantes sur 10 travaillaient pendant leurs études,³⁷ en moyenne 16 heures par semaine, soit l'équivalent de deux journées qui ne sont pas consacrées aux études. Lorsque les étudiants et étudiantes du Nouveau-Brunswick entrent sur le marché du travail, ils et elles contribuent aux diverses industries de la province et se préparent à devenir les leaders de demain. Pour garantir le succès de ces étudiants et étudiantes, il faut les soutenir en investissant dans leur éducation.

L'AENB compte actuellement deux politiques d'aide financière qu'il défend auprès du gouvernement. Premièrement, nous proposons de transformer le crédit d'impôt pour droits de scolarité en bourses non rem-

boursables fondées sur les besoins. Ces bourses aideraient les étudiants et étudiantes à payer leurs droits de scolarité, reposeraient sur leurs besoins financiers et supprimeraient la nécessité d'attendre le crédit d'impôt. Nous proposons également l'introduction d'un [programme d'allègement de la dette](#) qui permettrait « d'effacer » la partie provinciale de la dette découlant d'un prêt d'études intégré Canada-N.-B. à un taux maximal de 20 % par année, pour une période d'au plus cinq ans. Les étudiants et étudiantes qui travaillent au Nouveau-Brunswick après l'obtention de leur diplôme et qui remboursent activement leur prêt seraient admissibles à ce programme. La combinaison de ces recommandations permettra de s'assurer que les étudiants et étudiantes obtiennent le soutien dont ils et elles ont besoin, tout au long de leurs études supérieures.

L'aide financière aux étudiants et étudiantes et la pandémie

La pandémie a généré d'autres obstacles financiers. Non seulement les étudiants et étudiantes ont perdu leur emploi, mais ils et elles doivent payer les mêmes droits de scolarité – voire des droits plus élevés – qu'avant la COVID-19. Avec les coupes effectuées dans les programmes d'aide financière avant la COVID-19, la population étudiante de niveau postsecondaire de la province, tant nationale qu'internationale, a souligné à quel point, plus que jamais, l'absence d'aide du gouvernement freine considérablement sa capacité à financer des études en ligne.

Les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères sont confrontés et confrontées à de nombreux obstacles lorsque vient le moment de poursuivre une formation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, dont le coût élevé des droits de scolarité n'est pas le moindre. Comme ces droits ne sont pas réglementés par la province et laissés à la seule discrétion des établissements d'enseignement, ils sont souvent beaucoup plus élevés que les droits facturés aux étudiants et étudiantes du pays. Au cours de l'année universitaire 2018-2019, les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères des Maritimes ont payé en moyenne 108 % de plus que les étudiants et étudiantes du pays.³⁸ Pour inciter les étudiants et

étudiantes étrangers et étrangères à étudier et à rester au Nouveau-Brunswick, il faudrait réduire ou plafonner leurs droits de scolarité. En fait, l'absence d'étudiants et étudiantes étrangers et étrangères au Nouveau-Brunswick nuirait considérablement à l'économie de la province. Selon un rapport produit par le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères contribuent en grande partie au PIB de la province. En effet, en 2018, les quelque 900 étudiants et étudiantes étrangers et étrangères au Nouveau-Brunswick auraient contribué au PIB à hauteur de 75 811 502 \$.³⁹

Conclusion

Dans un contexte de pandémie, il est impératif de montrer aux étudiants et étudiantes que nous sommes là pour eux et que nous leur venons en aide pendant leurs études. Il faut réfléchir à la façon dont les investissements réalisés dans les études postsecondaires pendant la pandémie peuvent avoir une incidence à long terme sur notre système d'éducation provincial. Cette année, dans notre document d'orientation [Investing in New Brunswick's Future through Post Secondary Education](#), l'AENB demande au gouvernement d'éliminer l'intérêt sur la partie provinciale des prêts d'études afin de libérer les étudiants et étudiantes de ce fardeau financier et pour qu'ils puissent commencer à investir dans l'économie de notre province. Nous demandons également au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'offrir une aide financière aux étudiants et étudiantes étrangers et étrangères dans l'espoir qu'ils demeurent dans la province après l'obtention de leur diplôme et qu'ils continuent de contribuer non seulement à l'économie du Nouveau-Brunswick, mais également à la vie culturelle et communautaire. Enfin, nous exhortons le gouvernement à augmenter le budget opérationnel des établissements d'enseignement postsecondaire d'au moins 3 % par année, non seulement pour suivre le taux d'inflation, mais aussi parce que le financement que reçoivent les universités du gouvernement est en corrélation directe avec les droits de scolarité imposés aux étudiants et étudiantes. L'AENB croit fermement dans la création d'un système d'études postsecondaires où tout et toute étudiant et étudiante qualifié et qualifiée peut





ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE

Gratuité scolaire ciblée : Victoires et enseignements tirés

Rédigé par : Ryan Tishcoff, analyste des politiques et à la recherche, OUSA (2019-2021)
Avec la collaboration de : Ryan Sieg, vice-président des affaires universitaires de la société Alma Mater de l'Université Queen et membre du comité directeur de l'OUSA

Introduction

L'aide financière aux étudiants et étudiantes a été l'une des grandes priorités de l'OUSA au cours des dernières années. Au niveau institutionnel, nos associations étudiantes membres ont défendu le développement des placements professionnels et des bourses, et au niveau provincial, l'OUSA s'est attachée à améliorer le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Le RAFEO, une collaboration entre le gouvernement fédéral et provincial, offre aux étudiants et étudiantes une combinaison de bourses et de prêts pour les aider à assumer les coûts associés à la fréquentation d'un collège ou d'une université. Parmi les deux principaux changements apportés au RAFEO au cours de la dernière décennie, notons l'introduction du programme de « gratuité scolaire ciblée » (GSC) en 2016 et son retrait subséquent, en 2019. Même si le programme de GSC présentait quelques lacunes, nous croyons qu'il constituait une mesure efficace pour atteindre notre objectif, qui est de garantir à tous les étudiants et étudiantes un accès aux études supérieures en Ontario, peu importe

PERSPECTIVES

leur milieu socio-économique. Nous sommes toujours convaincus que le gouvernement provincial devrait rétablir ce programme et, à la lumière de ses faiblesses, nous proposons quelques solutions pour y remédier et pour évaluer l'aide financière requise au cours des années à venir.

La « gratuité scolaire ciblée »

Le RAFEO a subi des transformations importantes au cours des deux dernières décennies. Au début des années 2000, le programme n'offrait aucune bourse directe et toute l'aide financière se limitait aux prêts. Bon nombre d'étudiants et étudiantes à faible revenu avaient le désir et la capacité de poursuivre des études supérieures, mais craignaient de ne pas pouvoir assumer les coûts associés à ces études ou de ne pas être en mesure de rembourser leurs prêts à intérêts élevés après l'obtention de leur diplôme. Cette situation a donné lieu à un changement de cap : en 2005, le RAFEO a ajouté la Subvention ontarienne pour l'accès aux études, la Subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, la Subvention aux étudiantes et étudiants des régions éloignées, et plusieurs autres. Malheureusement, le processus de demande de ces subventions était difficile à comprendre et limitait le nombre d'étudiants et étudiantes admissibles à un financement en raison du caractère confus des critères d'admissibilité qui reposaient sur l'année d'étude et le revenu parental.⁴⁰

Plus tard, lors du dépôt du budget provincial de 2016, le gouvernement de l'époque a révisé en profondeur le système d'aide financière de l'Ontario et introduit le programme de « gratuité scolaire ciblée », un gain considérable pour l'OUSA. Pour relever le défi d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants et étudiantes à faible revenu, nos leaders étudiants ont élaboré une solution stratégique visant à transformer les crédits d'impôt du RAFEO en bourses directes et non remboursables permettant de payer les droits de scolarité des étudiants et étudiantes à faible revenu. À la suite d'une réunion avec les représentants de Queen's Park, notre idée de gratuité scolaire ciblée a été mise en place, marquant ainsi une victoire pour le mouvement étudiant.

Le programme de GSC était une réussite à de nombreux égards. Il a donné lieu à une augmentation marquée du nombre de demandes au RAFEO – 384 000 en

2017, par rapport à 313 000 en 2016 – et notamment de groupes qui, historiquement, étaient sous-représentés dans le milieu des études postsecondaires.⁴¹ Le nombre de demandes d'étudiants et étudiantes autochtones a augmenté de 36 %, et d'étudiants et étudiantes plus âgés de 20 %.⁴² Le programme a également permis de verser la majorité des bourses (76 %) aux étudiants et étudiantes issus et issues de familles gagnant moins de 50 000 \$ par année.⁴³ Ces chiffres montrent clairement qu'il existe des obstacles à l'accès pour les étudiants et étudiantes à faible revenu ou appartenant à des groupes marginalisés, et que le versement de ces bourses non remboursables à ces catégories d'étudiants et étudiantes améliore considérablement leur participation aux études postsecondaires.

Cependant, en 2019, dans le cadre des compressions au RAFEO, le gouvernement provincial a supprimé le programme de GSC, évoquant des inquiétudes quant à la viabilité à long terme du RAFEO. Par conséquent, le RAFEO a versé 24 253 bourses de moins entre 2018-2019 et 2019-2020.⁴⁴ En outre, les mesures de remplacement réduisaient le financement des bourses et accentuaient la dépendance des étudiants et étudiantes envers les prêts. Tout cela a eu des répercussions négatives, surtout sur les étudiants et étudiantes à faible revenu.

Les répercussions du retrait de la GSC sont évidentes chez les étudiants et étudiantes que nous représentons. En 2020, l'OUSA a mené son sondage bisannuel auprès des étudiants et étudiantes, le Ontario Undergraduate Student Survey (OUSS) (sondage auprès des étudiants et étudiantes de premier cycle de l'Ontario), qui reflétait les effets des changements apportés au RAFEO en 2019, coïncidant avec le début de la pandémie. Globalement, nos résultats montraient que 61 % des étudiants et étudiantes craignaient de ne pas avoir suffisamment d'argent pour terminer leurs études (dont 47 % attribuaient ce manque à gagner à la réduction du financement reçu du RAFEO) et que 49 % des étudiants et étudiantes endettés et endettées jugeaient ce fardeau « très » lourd.⁴⁵ Cependant, cette crainte très marquée de ne pas avoir suffisamment d'argent pour terminer leurs études était plus apparente chez les étudiants et étudiantes à faible revenu (32,2 %) que chez les autres étudiants et étudiantes (17,3 %), et un nombre beaucoup plus

élevé d'étudiants et étudiantes à faible revenu s'attendaient à une dette « très » ou « assez » lourde par rapport aux autres étudiants et étudiantes (60 % contre 33 %, respectivement).⁴⁶ Les étudiants et étudiantes à faible revenu font face à des obstacles financiers qui accentuent leur anxiété quant à l'achèvement de leurs études, ce qui peut les dissuader de poursuivre des études supérieures. Le retrait du programme de gratuité scolaire ciblée, qui visait à aider les étudiants et étudiantes à faible revenu, renforce ces obstacles financiers et effrite encore davantage l'accès aux études postsecondaires. La prédominance des prêts dans le cadre du RAFEO entraîne une grande inquiétude chez les étudiants et étudiantes quant à la dette qu'ils et elles devront contracter pour poursuivre leurs études. Le retour du programme de GSC et des bourses non remboursables contribuerait à alléger leur fardeau et encouragerait davantage d'Ontariens et d'Ontariennes à faire des études supérieures. L'éducation postsecondaire favorise la mobilité sociale et a des retombées économiques positives en formant des travailleurs hautement qualifiés, mais le retrait des mécanismes de financement efficaces rend ce rêve inaccessible pour les étudiants et étudiantes à faible revenu. En fin de compte, le retrait des programmes destinés aux groupes marginalisés et sous-représentés freine la diversification de la main-d'œuvre, puisque certains et certaines étudiants et étudiantes volontaires et qualifiés et qualifiées pourraient choisir de ne pas poursuivre leurs études pour des raisons financières.

Même si la stagnation du nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire était l'une des raisons évoquées pour annuler le programme, le tableau brossé n'était sans doute pas complet. Le nombre d'inscriptions dans ces établissements est souvent plafonné et le relèvement des niveaux exigerait des investissements en immobilisations pour accueillir davantage d'étudiants et étudiantes. Pour observer une hausse des taux d'inscriptions suite à l'adoption du modèle du RAFEO de 2017, il aurait fallu que ce modèle soit en place depuis beaucoup plus longtemps. Le fait de ne s'attarder qu'au nombre d'inscriptions dans le secteur ne rend pas justice à tous les avantages que les étudiants et étudiantes à faible revenu ont pu tirer du

programme de GSC.

L'avenir de l'aide financière en Ontario

Même si nous avons recommandé au gouvernement provincial de rétablir la GSC, nous reconnaissons que le programme comporte des lacunes. En effet, des critiques ont affirmé que le financement n'était pas entièrement ciblé et qu'il n'était pas adapté à chaque étudiant et étudiante. Par exemple, nous avons saisi des données dans l'outil d'estimation du RAFEO pour 2017, mais en changeant de programme. Dans les deux scénarios, l'étudiant et étudiante fréquente l'Université McMaster, habite loin de l'université, a commencé sa troisième année d'un programme de quatre ans et déclare un revenu parental combiné de 30 000 \$. Nous avons saisi ces chiffres pour l'année universitaire 2020-2021, en suivant les mêmes paramètres, afin de comparer la répartition prêts/bourses hors du programme de GSC. Voyez tableau 1 pour comment les fonds ont été répartis par le RAFEO.

Dans le cadre du programme de GSC, on serait en droit de s'attendre à ce que l'ensemble des étudiants et étudiantes reçoivent une bourse suffisante pour couvrir leurs droits de scolarité, mais les chiffres fournis ci-dessus nous font vite déchanter. En 2017, l'étudiant et étudiante en sociologie a reçu une bourse suffisante pour payer ses droits de scolarité, avec un excédent de 1 500 \$. Si cet et cette étudiant et étudiante travaille à temps partiel, avec l'excédent de sa bourse, il ou elle n'aura peut-être même pas besoin de contracter un prêt. De l'autre côté, l'étudiant et étudiante en génie ne reçoit pas une bourse suffisante pour couvrir ses droits de scolarité et devra contracter un prêt pour payer ces droits, sans oublier tous les autres frais additionnels associés aux études postsecondaires. Pour remettre de l'ordre dans la situation de l'aide financière en Ontario, il ne suffit pas de rétablir la GSC. Pour rendre cette aide véritablement « ciblée », il faudrait apporter des changements importants pour s'assurer que l'ensemble des étudiants et étudiantes reçoivent des bourses suffisantes pour couvrir les coûts réels de leur scolarité. Dans un premier temps, le ministère des Collèges et Universités devrait communiquer régulièrement avec les établissements

PERSPECTIVES

et obtenir des données à jour de ces derniers pour déterminer le coût réel de la scolarité dans chaque programme. Lorsqu'un et lorsqu'une étudiant et étudiante présente une demande au RAFEO, on lui demande de préciser son programme d'études et le système lui fournit une estimation de ses droits de scolarité. Ces coûts ne sont pas toujours exacts et ne reflètent pas l'ensemble des besoins financiers des étudiants et étudiantes.

Le rétablissement du programme de GSC serait certainement avantageux pour les étudiants et étudiantes à

faible revenu, mais le programme requiert certains ajustements. On pourrait améliorer le programme en corrigeant les lacunes observées grâce à une collaboration avec les étudiants et étudiantes en tant qu'intervenants à part entière. Cette collaboration donnerait lieu à un programme viable à long terme, tout en améliorant l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants et étudiantes à faible revenu.

Tableau 1 Répartition des prêts et bourses du RAFEO par rapport aux droits de scolarité

| | 2017-2018 (sous le régime de la GSC) | | | | 2020-2021 (après la GSC) | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------|-----------|---------------------|--------------------------|-----------|-----------|---------------------|
| | Bourses | Prêts | Total | Droits de scolarité | Bourses | Prêts | Total | Droits de scolarité |
| Étudiant et étudiante 1 en génie | 9 000 \$ | 7 100 \$ | 16 100 \$ | 13 007,62 \$ | 5 800 \$ | 10 100 \$ | 15 900 \$ | 12 782 \$ |
| Étudiant et étudiante 2 en sociologie | 8 100 \$ | 7 100 \$ | 15 200 \$ | 6 471,60 \$ | 9 200 \$ | 5 900 \$ | 15 100 \$ | 5 955 \$ |

Source: OSAP's Aid Calculator (2019) and Estimator (2022), accessed online

Conclusion

Le programme de GSC a ouvert la voie aux études postsecondaires pour de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes à faible revenu de la province. Malheureusement, les changements apportés au RAFEO en 2019 exposent les étudiants et étudiantes d'aujourd'hui aux mêmes obstacles financiers qu'il y a quatre ans. Nous demandons au gouvernement provincial de rétablir le programme de GSC avec les améliorations abordées ci-dessus. Comme la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences graves sur les finances de nombreuses personnes et multiplié les obstacles financiers à l'accès aux études postsecondaires, la réintroduction du programme de GSC arriverait à point nommé. Ce programme n'élimine pas tous les obstacles que doivent surmonter les étudiants et étudiantes qui vivent de l'insécurité financière, mais il contribue à en atténuer les effets, ce qui devrait constituer un objectif valable pour le

gouvernement provincial. À l'aube d'une nouvelle année universitaire, l'OUSA et ses établissements membres continueront de défendre un système d'aide financière qui soutient équitablement tous et toutes les étudiants et étudiantes, peu importe leur milieu socio-économique, et leur parcours académique.





STUDENTS NOVA SCOTIA

Moderniser l'aide fondée sur les besoins en Nouvelle-Écosse

Rédacteurs et collaborateurs :
Lydia Houck, directrice exécutive
Ben Fairhurst, président
Clancy McDaniel, directeur exécutif (2020)
Mackenzie Jarvin, vice-président (2020)

En Nouvelle-Écosse, la hausse constante des dépenses sans bonification correspondante de l'aide financière aux étudiants et étudiantes nuit de plus en plus à l'abordabilité des études postsecondaires et à l'accessibilité. Ces obstacles s'aggravent depuis le début de la pandémie, et touchent encore plus durement ceux et celles qui sont déjà sous-représentés et sous-représentées dans le secteur postsecondaire.

Introduction : Contextualiser l'aide aux étudiants et étudiantes en Nouvelle-Écosse

Le rôle des études postsecondaires comme élément constitutif du capital social et économique ne saurait être surestimé, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le taux de chômage des titulaires d'un diplôme d'études secondaires en Nouvelle-Écosse est

de 8,8 %, par rapport à 5,8 % et à 4 % pour ceux et celles qui possèdent un diplôme collégial et universitaire.⁴⁷ L'avantage salarial que procure un baccalauréat est également important, puisque ce grade permet d'espérer un gain en rémunération de 50,7 % pour les hommes et de 70 % pour les femmes.⁴⁸ Cependant, ce retour sur l'investissement ne se concrétise que pour ceux et celles qui, avant tout chose, ont les ressources nécessaires pour poursuivre des études supérieures.

Ces avantages sur les plans de l'emploi et de la rémunération sont particulièrement importants en Nouvelle-Écosse, où le revenu médian des familles est le plus faible au Canada et où le taux de pauvreté des enfants est le plus élevé (près d'un enfant sur quatre vit dans la pauvreté) de toutes les provinces de l'Atlantique.⁴⁹ En

PERSPECTIVES

général, la Nouvelle-Écosse accuse des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne; cependant, ces écarts s'observent majoritairement au sein des communautés micmaques et noires de la Nouvelle-Écosse. Au cours des deux dernières années, la pandémie a exacerbé les problèmes d'abordabilité des étudiants et étudiantes. Les taux d'emploi des jeunes ont connu une chute draconienne lorsque la pandémie s'est déclarée, une situation qui a poussé les étudiants et étudiantes à recourir à leur épargne pour financer leurs études postsecondaires. En effet, un rapport de 2021 révélait que la situation financière de 55 % des récents et récentes diplômés et diplômées des Maritimes avait changé en raison de la pandémie : 30 % de ces diplômés et diplômées utilisaient une trop grande partie de leurs économies, voire la totalité, et 12 % ont dû contracter des dettes.⁵⁰ Même si l'emploi est pratiquement revenu aux niveaux pré-pandémiques, le même rapport indique que la proportion de diplômés et diplômées universitaires des Maritimes sans emploi deux ans après l'obtention de leur diplôme demeure plus élevée que dans les cohortes précédentes.

Même si les études postsecondaires deviennent un atout de plus en plus important, leurs coûts connexes prohibitifs nuisent à l'accessibilité. Combiné à d'autres facteurs, comme l'inflation et les taux d'inoccupation historiques dans les secteurs à forte population étudiante, le coût de la vie – souvent l'aspect le plus coûteux des études postsecondaires – continue d'augmenter. En outre, de nombreux établissements exercent une discrétion abusive sur les droits afférents et accessoires, repoussant ainsi les étudiants et étudiantes hors des milieux de vie des campus. Même si beaucoup d'efforts ont été déployés pour supprimer ces obstacles, comme l'inclusion d'une consultation obligatoire sur les frais imposés aux étudiants et étudiantes dans le protocole d'entente de 2019-2024, la participation aux études postsecondaires et le maintien des étudiants et étudiantes dans le réseau sont encore parsemés d'embûches.

Le principal système d'aide financière aux étudiants et étudiantes et, par extension, la meilleure représentation des ressources offertes aux étudiants et étudiantes à faible revenu, est le Nova Scotia Student Financial Assistance Program (programme d'aide financière aux étudiants de la Nouvelle-Écosse). Même s'il prévoit une aide fondée sur les besoins, un élément essentiel à

l'accès aux études postsecondaires pour la population étudiante à revenus faibles et moyens, les maximums hebdomadaires n'ont pas été changés depuis 2017. Ce retard dans la modernisation du programme laisse de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes dans le besoin. Également, les critères d'évaluation ne tiennent pas compte d'une définition plus vaste des « besoins », limitant ainsi davantage l'accès aux études dans certains groupes démographiques particuliers.

Droits de scolarité, frais afférents et coûts de la vie

Dans l'enveloppe des coûts imposés aux étudiants et étudiantes, les droits de scolarité sont ceux qui sont les plus souvent évoqués. Les droits de scolarité des étudiants et étudiantes du pays (ceux qui sont admissibles à une aide financière de la Nouvelle-Écosse) sont réglementés dans le cadre d'un protocole d'entente (PE) conclu entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Council of University Presidents (CONSUP). Malgré les dispositions contenues dans le PE de 2019-2024 qui plafonne les droits à 3 %, ce sont encore les étudiants et étudiantes de la Nouvelle-Écosse qui doivent assumer les droits les plus élevés au Canada. À noter, le gouvernement verse une bourse annuelle aux droits de scolarité de 1 283 \$ à chaque étudiant résident à temps plein pour l'inciter à étudier et à rester dans la province. Cependant, ce programme d'aide qui n'est pas fondé sur les besoins est largement insuffisant pour combler l'écart d'abordabilité pour les étudiants et étudiantes dans le besoin, même s'il coûte 24,8 millions de dollars à la province chaque année.

En comparaison, les établissements ont plus de souplesse pour fixer les frais accessoires et afférents. Même si le PE indique que l'augmentation de ces frais ne peut pas dépasser l'augmentation du coût des biens et services, il est difficile d'obtenir des comparaisons régionales du coût du logement sur et hors campus. Cette lacune est particulièrement problématique dans les régions rurales, où il est habituel, et parfois nécessaire, de vivre sur le campus en raison du faible taux d'inoccupation dans les villes avoisinantes. Plus de 50 % des étudiants et étudiantes de l'Université St. Francis Xavier dans la région rurale d'Antigonish habitent sur le campus, où ils peuvent s'attendre à payer 8 805 \$ par année, excluant les frais de repas obligatoires.⁵¹

PERSPECTIVES

Les étudiants et étudiantes qui vivent hors campus sont confrontés à des coûts similaires : en 2021, la Société canadienne d'hypothèques et de logement établissait le taux d'inoccupation à Halifax, où se trouve l'une des dix universités de la province, à 1 %. Ce taux est encore plus bas que celui que l'on rapporte pour Toronto et Vancouver, qui vivent des difficultés similaires en matière de logement. Par conséquent, le coût du logement hors campus continue d'augmenter : le loyer mensuel moyen pour un logement de deux chambres à Halifax est de 1 746 \$.⁵²

Malgré ces pressions, exacerbées par l'inflation croissante, le programme d'aide aux étudiants et étudiantes continue d'évaluer les besoins des emprunteurs en fonction de critères de 2017 et de plafonner les maximums hebdomadaires à 200 \$ par semaine. Ce retard a des répercussions directes sur le bien-être financier des étudiants et étudiantes. Même avant la pandémie, 17 % des étudiants emprunteurs de la Nouvelle-Écosse rapportaient avoir des besoins non comblés, principalement sur le plan du logement, puisque les allocations accordées ne reflètent pas la réalité du coût du loge-

Tableau 2 Comparaison de coûts : résidences, plans repas et logement hors campus – Universités de la Nouvelle-Écosse, 2021-2022

| | Coûts de la résidence | Repas et services publics | Coût de la vie total | Logement et allocation de subsistance | Manque à gagner |
|--|---|---|----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Sur le campus, Wolfville <i>Université Acadia</i> | Une chambre ¹⁰⁴ 7 607 \$/année universitaire | Plan 7 jours ¹⁰⁵ 4 957,18 \$ | 1 570 \$/mois | 745 \$ /mois | -825 \$/mois -6 604 \$/8 mois |
| Sur le campus, Halifax <i>Université Saint Mary's</i> | Une chambre 7 600 \$ /année universitaire ¹⁰⁶ | 7 jours plein accès 5 200 \$ ¹⁰⁷ | 1 600 \$/mois | 745 \$/ mois | -855 \$/mois -6 840 \$/8 mois |
| Hors campus, Halifax <i>1 chambre, South End</i> | 1 084 \$/mois | Épicerie / services publics 430 \$/mois ¹⁰⁸ | 1 514 \$/mois | 745 \$/ mois | -781 \$/mois -6 152 \$/8 mois |
| Sur le campus, Truro <i>NSCC</i> | 9 100 \$/année ¹⁰⁹ | Coût comprend un plan 19 repas par semaine | 1 137 \$/mois | 745 \$/ mois | -392 \$/mois -1 936 \$/8 mois |

Source: Government of Alberta's Department of Advanced Education (2018)

ment dans la province. Depuis 2017, les allocations au logement sont demeurées fixes à 500 \$ par mois, et les allocations pour dépenses courantes ont stagné à 245 \$/mois. Le tableau 2 montre comment ces évaluations entraînent un sous-financement des emprunteurs, sans répondre à leurs besoins.

Soutien aux apprenants des communautés noires et micmaques de la Nouvelle-Écosse

Même si les études postsecondaires sont un outil précieux pour lutter contre la pauvreté multigénérationnelle, les étudiants et étudiantes ont besoin d'un financement direct pour poursuivre des études. La prestation d'une aide doit être adaptée en fonction des

PERSPECTIVES

difficultés que vivent certains groupes démographiques de la province. Plus particulièrement, les jeunes des communautés noires et micmaques de la Nouvelle-Écosse ont encore de la difficulté à accéder aux études postsecondaires. Selon les données les plus récentes, le taux de pauvreté dans les communautés micmaques de la Nouvelle-Écosse est de 75 % et les communautés noires accusent un taux similaire. North Preston, la plus grande et la plus ancienne communauté noire du Canada, affichait un taux de pauvreté infantile de 50 % en 2019.

Comme un programme d'aide financière solide devrait venir en aide à ceux et celles qui en ont le plus besoin, il importe d'identifier ces groupes et d'investir dans une aide ciblée. Les bourses canadiennes pour étudiants (BSE) et les programmes de bourses d'études de la Nouvelle-Écosse (NSSG) offrent une aide non remboursable à certains groupes d'étudiants et étudiantes désignés, notamment les étudiants et étudiantes en situation de handicap et ceux et celles considérés et considérées comme ayant des besoins importants, avec des personnes à charge. Cependant, l'aide ciblée en fonction de ces besoins n'est pas encore une composante du programme de prêts d'études de la Nouvelle-Écosse (NSSL).

En outre, même si de nombreuses universités de la province ont mené des stratégies de recrutement pour stimuler les taux d'inscription au sein de certains groupes démographiques, les incitatifs financiers sous forme de bourses ciblées et non remboursables sont encore une avenue sous-explorée. Au niveau fédéral, le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est plafonné depuis maintenant vingt ans, malgré la croissance de la population étudiante admissible.

Réformes possibles de l'aide financière aux étudiants et étudiantes

La modernisation du programme d'aide financière est essentielle pour remédier au problème de l'abordabilité des études pour les étudiants et étudiantes de la Nouvelle-Écosse et elle doit reposer sur une approche en plusieurs étapes. Premièrement, les étudiants et étudiantes dont les besoins ne sont pas comblés ont besoin

d'une aide hebdomadaire accrue. L'augmentation de l'allocation de subsistance ne suffira pas à elle seule à aider ceux et celles qui ont déjà atteint le plafond de financement. Ce manque à gagner est encore exacerbé par le fait que les emprunteurs sont évalués en fonction de critères de 2017, malgré les effets de la pandémie et les changements draconiens que l'on observe sur les plans du logement et des prix.

L'augmentation des allocations hebdomadaires de 200 \$ à 250 \$, et des allocations de subsistance de 750 \$ à 900 \$, atténuerait ce problème en aidant les emprunteurs et emprunteuses qui sont injustement évalués et évaluées en fonction de critères dépassés. Cette réforme ambitieuse permettrait de financer plus de 11 000 emprunteurs et emprunteuses de la Nouvelle-Écosse, et contribuerait à combler leurs besoins. Le financement de cette augmentation (à un coût estimé à 9 millions de dollars par année) pourrait être puisé dans le programme de bourses aux droits de scolarité de la province (Nova Scotia Tuition Bursary), qui accorde des bourses ne reposant pas sur les besoins.

Enfin, pour favoriser la participation des jeunes autochtones, les étudiants et étudiantes micmaques ne devraient pas avoir à contracter de prêts comme source de financement. Même si le PAENP est un programme national, de nombreux étudiants et étudiantes micmaques de la Nouvelle-Écosse attendent leur financement très longtemps, ou ne reçoivent aucun financement. StudentsNS a exhorté la province et nos collègues fédéraux de réformer le PAENP à l'échelle nationale, en veillant à ce que les étudiants et étudiantes micmaques aient un accès équitable aux études postsecondaires. Également, l'aide provinciale ciblée pour les communautés noires et micmaques de la Nouvelle-Écosse est une mesure essentielle pour supprimer les obstacles systémiques aux études supérieures.

Inabordable et inaccessible : Défendre une aide financière bonifiée à l'Î.-P.-É.

Rédigé par : Maggie LeClair, vice-présidente, affaires universitaires et externes

La situation financière d'un et d'une futur et future étudiant et étudiante est sans aucun doute l'un des obstacles aux études supérieures les plus concrets à surmonter au Canada.⁵³ Ce constat s'avère plus particulièrement à l'Î.-P.-É., où les droits de scolarité au premier cycle à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard ont augmenté de 23 % entre 2013 à 2021.⁵⁴ Cette hausse considérable a largement freiné l'accès aux études postsecondaires pour les familles à revenus faibles et moyens. Les défenseurs des étudiants et étudiantes demandent au gouvernement de la province de mieux financer les études postsecondaires grâce à des bourses directes non remboursables. Même si on a beaucoup amélioré l'accès à l'aide financière à l'Î.-P.-É. au cours des dernières années, nous poursuivons nos efforts pour obtenir une distribution plus équitable du financement.

Avant de discuter de l'aide financière aux étudiants et étudiantes, il est crucial d'examiner la dette moyenne accumulée par les étudiants et étudiantes pendant leurs études postsecondaires. En 2018, l'étudiant et l'étudiante universitaire moyen au Can-

ada avait accumulé une dette d'environ 13 925 \$ à la fin de ses études.⁵⁵ Cependant, les résultats d'un sondage de l'UPEI Student Union (UPEISU) révèlent que la dette moyenne d'un et d'une étudiant et étudiante de la province, pour la même année, était de 22 264 \$, soit 60 % de plus que la moyenne nationale.⁵⁶ En outre, les résultats du sondage national auprès des diplômés de 2018 indiquait que les étudiants et étudiantes de la région de l'Atlantique prenaient beaucoup plus de temps pour rembourser leur dette, par rapport aux étudiants et étudiantes vivant dans d'autres régions du pays.⁵⁷ Non seulement les étudiants et étudiantes de l'UPEI se retrouvent avec une dette supérieure, mais ils sont encore désavantagés et désavantagées s'ils décident de rester dans la région de l'Atlantique, ce qui est très probable. Une étude de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) de 2016 montrait que 60 % des résidents et résidentes de l'Î.-P.-É. diplômés et diplômées de l'UPEI demeuraient dans la province deux ans après avoir obtenu leur diplôme, un taux de rétention supérieur à celui des autres provinces maritimes.⁵⁸ Par conséquent, une dette plus élevée combinée à une résidence prolongée dans les provinces de l'Atlantique installe les conditions parfaites de l'inabordabilité des études postsecondaires à l'Î.-P.-É. Les données mentionnées ci-dessus provenant de l'UPEISU et de la CESPM sont décourageantes : le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard doit agir pour garantir aux étudiants et étudiantes un accès aux études postsecondaires grâce à un système d'aide financière robuste sous forme de bourses directes non remboursables en fonction des besoins, accordées à tous les niveaux d'étude.

Jusqu'en 2018, l'aide financière aux étudiants et étudiantes à l'Î.-P.-É. se déclinait comme suit : la bourse George Coles, les Island Student Awards et la bourse d'études George Coles. La bourse George Coles (2 200 \$) est offerte aux étudiants et étudiantes de l'Île, pour leur première année d'études postsecondaires et pour une première inscription. Les Island Student Awards allouent 400 \$ et 600 \$ aux étudiants et étudiantes pour leur deuxième et troisième année d'études, respectivement. À leur quatrième année, les étudiants et étudiantes sont admissibles à la bourse d'études George Coles de

2 000 \$ s'ils sont en voie d'obtenir leur diplôme, ou à 600 \$ de la Island Student Awards, suivis de 1 400 \$ lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.⁵⁹ Même si cette aide financière est appréciée par les étudiants et étudiantes de l'Île, cette approche ne tient pas compte de la situation économique des étudiants et étudiantes et des obstacles auxquels ils et elles sont confrontés et confrontées, ce qui rend cette démarche inefficace, inéquitable, sans réellement promouvoir l'accessibilité aux études postsecondaires.

Pour remédier aux lacunes du système d'aide financière pour les étudiants et étudiantes à revenus faibles et moyens, l'UPEISU propose un système de bourses en fonction des besoins qui permettrait d'offrir une aide financière directe et non remboursable à ceux et celles qui en ont le plus besoin, pour que chaque étudiant et étudiante ait la possibilité de poursuivre des études sans accumuler une dette déraisonnable. Heureusement, en 2018, après quatre longues années de travail de mobilisation acharné par les étudiants et étudiantes de l'UPEI, le gouvernement provincial a introduit un nouveau modèle d'aide financière appelé la Island Advantage Bursary (IAB). La IAB prévoit des investissements accrus dans l'aide financière aux étudiants et étudiantes sous forme de bourses non remboursables. La bourse George Coles a été augmentée à 2 200 \$ pour les étudiants et étudiantes au cours de leurs trois premières années d'études, avec 2 200 \$ de plus au moment d'obtenir leur diplôme, par le truchement des bourses d'études George Coles.⁶⁰ Mais il importe surtout de souligner la mise en œuvre de la Island Advantage: Low and Middle Income Needs-based Bursary. Cette nouvelle bourse repose sur une échelle mobile fondée sur les besoins évalués de chaque étudiant et étudiante, et prévoit un maximum de 5 885 \$ en aide directe et non remboursable par année, avec des droits de scolarité plafonnés s'ils sont combinés à la bourse George Coles et à la Bourse canadienne pour étudiants à temps plein.⁶¹ Suite à la mise en œuvre de ce nouveau modèle, 1 000 étudiants et étudiantes à revenus faibles et moyens ont pu financer la totalité des leurs droits de scolarité au niveau postsecondaire.⁶²

Même si l'IAB constitue une amélioration considérable de l'aide financière aux étudiants et étudiantes à l'Î.-P.-É., il existe encore des obstacles inutiles à l'accessibilité, notamment en ce qui a trait à la façon dont les besoins sont évalués. Le calcul tient compte des contributions financières prévues des parents, ce qui constitue une méthode hautement inéquitable pour trois raisons : premièrement, ce ne sont pas tous les parents qui valorisent les études supérieures et qui sont prêts à y investir; deuxièmement, ce ne sont pas tous les parents qui considèrent leurs enfants comme des personnes à charge lorsqu'ils commencent l'université et qui sont prêts à les aider financièrement; et enfin, ce ne sont pas tous les parents qui ont la capacité financière d'investir dans les études postsecondaires de leurs enfants. En fait, une étude publiée en 2016 par Statistique Canada révélait que le ménage moyen à l'Î.-P.-É. contribuait moins de 1 % des dépenses familiales totales aux études.⁶³ De plus, une étude de 2018 montrait que 1 397 étudiants et étudiantes avaient été réputés recevoir une aide financière de leurs parents supérieure à 1 000 \$ pour leurs études. Mais dans les faits, seulement 583 de ces 1 397 étudiants et étudiantes ont reçu une contribution parentale.⁶⁴ On peut affirmer sans ambages que le système d'évaluation de la province ne parvient pas à prédire de façon réaliste la contribution parentale aux études supérieures, ce qui nuit à la capacité de nombreux et nombreuses étudiants et étudiantes de financer leurs études. Pour s'assurer que l'aide financière est versée à ceux et celles qui en ont le plus besoin, il importe de bien évaluer les besoins. Pour y arriver, l'UPEISU a défendu et continue de défendre l'exemption du revenu parental du calcul de l'aide financière.

Les étudiants et étudiantes de l'UPEI dénoncent aussi le fait que l'aide financière n'est pas accessible à tous les niveaux des études postsecondaires. En effet, l'aide financière prévue par la IAB se limite aux étudiants et étudiantes qui visent un premier diplôme et qui en sont à leur première inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Cependant, l'UPEI a constaté une augmentation de 6,7 % des inscriptions aux cycles supérieurs entre 2020 et

2021, seulement. L'UPEI compte maintenant 512 étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, un chiffre qui devrait doubler d'ici 2023, mais qui sont incapables de se prévaloir de la IAB et d'autres bourses dans le cadre de leurs études.⁶⁵ L'Î.-P.-É. doit suivre l'exemple des autres provinces qui offrent des bourses de recherche aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs en fonction de leur thèse. Par exemple, le Nouveau-Brunswick offre des bourses d'études supérieures d'une valeur de 4 000 \$ à 7 000 \$ par année aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs admissibles.⁶⁶ Si la province mettait un tel modèle en place à l'UPEI, la province constaterait une intensification de la recherche et de l'innovation, tout en garantissant aux étudiants et étudiantes un accès à l'aide financière nécessaire pour leurs études.

L'aide financière aux étudiants et étudiantes, surtout sous la forme de bourses directes, est un élément essentiel à la création d'un système d'enseignement postsecondaire abordable et équitable, non seulement à l'Î.-P.-É., mais partout au Canada. L'UPEISU reconnaît que le volet financier constitue l'obstacle le plus prévalent et important aux études postsecondaires. L'organisation cherche continuellement à trouver de nouvelles stratégies à défendre des solutions qui contribueront à supprimer ces obstacles à une éducation de qualité.



Notes de Fin de Document

1 Ibidem.

2 Ibidem.

3 « Travailler hors campus à titre d'étudiant étranger », *gouvernement du Canada*, dernière modification le 6 décembre 2021, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html>; « Fairness for International Students: International Students in Ontario », *Canadian Federation of Students-Ontario*, mai 2017, <https://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Factsheet-InternationalStudents.pdf>; College Student Alliance, « Spotlight: International Student Health Plans », *College Student Alliance*, 2021, https://www.colleges-tudentalliance.ca/files/ugd/0b1b3b_e4a3a5689dfe4079898c3792c3678c39.pdf

4 College Student Alliance, « Return-to-Campus Student Survey: Winter 2022 Report », *College Student Alliance*, 2022, https://www.collegestudentalliance.ca/files/ugd/0b-1b3b_f059ff0645224659a472461dde2b3af0.pdf

5 Gouvernement de l'Alberta, « Student Aid Alberta Operational Policy and Procedure Manual », 1^{er} août 2019, consulté en ligne : <https://studentaid.alberta.ca/media/165851/alberta-student-aid-operational-policy-and-procedure-manual-2019-20.pdf>.

6 Ibidem.

7 Ibidem.

8 Information fournie par le ministère des études supérieures de l'Alberta (2018).

9 Ralph Stinebrickner et Todd R. Stinebrickner, « Working During School and Academic Performance », *Journal of Labor Economics* 21, n°2 (avril 2003) : 473-491, doi:10.1086/345565; Anne Motte et Saul Schwartz, « Are Student Employment and Academic Success Linked? », *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire*

(Millennium Research Note n° 9 : avril 2009), https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/handle/1974/5817/090415_student_employment_rn9.pdf?sessionid=DAF811BED673FBB-BE0CFB206675F19CE?sequence=1

10 René Morissette, *Portrait des jeunes au Canada – Chapitre 2 : L’emploi des jeunes au Canada*, Statistique Canada (rapport statistique), 26 juillet 2021, 7, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/42-28-0001/2021001/article/00002-fra.htm>

11 Statistique Canada, « Tableau : 14-10-0287-01 Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois », *gouvernement du Canada*, 11 mars 2022, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410028701&request_locale=fr

12 Statistique Canada, « Droits de scolarité à l’université », *gouvernement du Canada*, 16 novembre 2008, consulté en ligne : <http://www.statcan.gc.ca/dailyquotidien/050901/dq050901a-eng.htm>

13 Statistique Canada, « Tableau 37-10-0045-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d’études », *gouvernement du Canada*, 8 septembre 2021, https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004501&request_locale=fr

14 Prairie Research Associates, « Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année - Rapport général », *Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires*, (Winnipeg : Prairie Research Associates, 2015), https://www.cusc-ccreu.ca/CUSC_2015_Graduating_Master_Report_French.pdf

15 Statistique Canada, « Tableau 37-10-0036-01 Dettes d’études de toutes sources, selon la province d’études et le niveau d’études »

16 Ibidem.

17 René Morissette, *Perspectives sur le marché du travail des jeunes au Canada*, Statistique Canada (avril 2016), consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2016002-fra.htm>

18 Prairie Research Associates, « Enquête de 2015 auprès des étudiants de dernière année - Rapport général »

19 Joseph Berger et Noel Baldwin, « Aide financière canadienne aux étudiants : le passé, le présent et l’avenir » dans *Le prix du savoir : l’accès à l’éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, eds. Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin, 151-179, (Montréal : la Fondation canadienne des bourses d’études du millénaire, 2009), 159, <https://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/PdSVol4-Fr.pdf>

20 Ibidem, 157.

21 Lorne Carmichael et Ross Finnie, « Family Income, Access to Post-Secondary Education and Student Grants: Why Equal Access Requires More Than Loans », dans *Who Goes? Who Stays? What Matters? Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*, eds. Ross Finnie, Richard E. Mueller, Arthur Sweetman et Alex Usher (Kingston, Canada : Queen’s University, 2008), 365.

22 Ibidem, 365-366.

23 Glenn Burley et Adam Awad, *Student Financial Assistance in Canada: Complicated, Inefficient, and Ineffective*, (Ottawa : Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, 2015), <https://ucarecdn.com/b3160682-0842-4fb2-8f79-9f1ceb1bde5/>

24 Ibidem.

25 University of Alberta Students’ Union, « Newly

Approved 17-45% Tuition Hikes Will Damage Equitable Access to Education », *University of Alberta Students’ Union*, 9 mars 2022, <https://www.su.ualberta.ca/about/news/entry/379/newly-approved-17-45-tuition-hikes-will-damage-equitable-access-to-education/>

26 Harvey P. Weingarten, Martin Hicks, Linda Jonker, Carrie Smith et Hillary Arnold, « Canadian Postsecondary Performance: Impact 2015 », *Conseil ontarien de la qualité de l’enseignement supérieur*, 2015, https://heqco.ca/wp-content/uploads/2020/03/HEQCO_Canadian_Postsecondary_Performance_Impact2015.pdf

27 « Manitoba Student Aid – August 25, 2021 », vidéo sur YouTube video, 9:15, diffusée par le gouvernement du Manitoba, 25 août 2021, https://www.youtube.com/watch?v=v9ipl_cPI4

28 Ibidem.

29 Ibidem.

30 Gouvernement du Manitoba, *What We Heard: Manitoba Student Aid Client Satisfaction Survey* (gouvernement du Manitoba, 2021), https://gov.mb.ca/asset_library/en/proactive/20212022/engagemb-student-aid-satisfaction-survey.pdf?utm_source=ehq&utm_medium=email&utm_campaign=website

31 Alliance canadienne des associations étudiantes, « Des inquiétudes qui persistent : les étudiantes et étudiants postsecondaires, un an avec la COVID-19 », *Alliance canadienne des associations étudiantes*, 9 juin 2021, https://www.acae-casa.com/concerns_2021

32 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Rapport de surveillance des communications 2019*.

33 La Fondation canadienne des bourses d’études du millénaire, *Crédits d’impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada* (Montréal : La Fondation canadienne des bourses d’études du millénaire, 2007), <https://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/Credits-impot-Canada-mai07.pdf>

34 Statistique Canada, « tableau : 37-10-0036-01, Dettes d’études de toutes sources, selon la province d’études et le niveau d’études »

35 Alliance canadienne des associations étudiantes, « Le vote des étudiants : Qu’est-ce qui motive les jeunes de 18 à 25 ans alors qu’ils se préparent à la prochaine élection fédérale », *Alliance canadienne des associations étudiantes*, 2019, https://assets.nationbuilder.com/casaacae/pages/3052/attachments/original/1561489921/Le_vote_des_e%CC%81tudiants_.pdf?1561489921

36 Ipsos, « Three in Four (77%) Canadian Graduates Under 40 Regret Taking on Student Debt », *Ipsos*, 2017, <https://www.ipsos.com/en-ca/news-polls/BDO-student-debt-2017-09-18>

37 Katherine Marshall, « Profils d’emploi des étudiants postsecondaires », *L’emploi et le revenu en perspective* 11, n° 9, (Statistique Canada, Catalogue n° 75-001-XIE), Septembre 2010, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-001-x/2010109/pdf/11341-fra.pdf>

38 Commission de l’enseignement supérieur des provinces Maritimes, « Table A: Undergraduate Arts and Sciences Full-time1 Tuition Fees and Provincial Tuition Rebates/Bursaries 2018-2019 », *Commission de l’enseignement supérieur des provinces Maritimes*, 2019, http://www.mphed.ca/media/171311/Table-A_Tuition-ancillary-and-residence-fee-data-2018-19.pdf

PERSPECTIVES

- 39 David Campbell, « Economic Impact of Immigration in New Brunswick », *Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick*, février 2019, https://nbmc-cmnb.ca/wp-content/uploads/2019/03/NBMC-Report_Economic-impact-of-immigration-in-NB.docx
- 40 Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, « Communiqué Ontario », *Salle de presse Ontario*, 9 mars 2006, <https://news.ontario.ca/en/release/81825/mcquinty-government-plan-to-improve-quality-and-access-in-postsecondary-education>
- 41 Simona Chiose, « OSAP applications rise after Ontario streamlines student-aid system », *The Globe and Mail*, 11 septembre 2017, <https://www.theglobeandmail.com/news/national/education/osap-applications-rise-after-ontario-streamlines-student-aid-system/article36234322/>
- 42 Ibidem.
- 43 Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, « Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario », 459.
- 44 Information recueillie par le truchement d'une demande de données au ministère des Collèges et Universités.
- 45 Britney De Costa et Malika Dhanani. *Affordability: Results from the 2020 Ontario Undergraduate Student Survey*. Rapport de recherche (Toronto : Ontario Undergraduate Student Alliance, 2021), https://www.ousa.ca/reports_ouss_2020_affordability
- 46 Ibidem.
- 47 Statistique Canada, « Recensement en bref : La scolarité est-elle payante? Une comparaison des gains selon le niveau de scolarité au Canada et dans ses provinces et ses territoires », *gouvernement du Canada*, 29 novembre 2017, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016024/98-200-x2016024-fra.cfm>
- 48 Ibidem.
- 49 Lesley Frank, Christine Saulnier et Laura Fisher, « 2021 Report Card on Child and Family Poverty in Nova Scotia », *Centre canadien de politiques alternatives*, novembre 2021, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/2021-report-card-child-and-family-poverty-nova-scotia>
- 50 Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, « How Were Recent Maritime University Graduates Impacted by the COVID-19 Pandemic? », *Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes*, 2021, http://www.mphec.ca/media/201937/GO2018in2020_COVID19_Infographic.pdf
- 51 « Residence Rates, 2021-22 », *St. Francis Xavier University*, consulté le 28 février 2022, <https://www.stfx.ca/admissions/tuition-fees/residence-rates>
- 52 « Loyers moyens des appartements (unités inoccupées et occupées) », *Société canadienne d'hypothèques et de logement*, publié le 10 mai 2021, consulté le 28 février 2022, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-data/data-tables/rental-market/average-apartment-rents-vacant-occupied>
- 53 Kelvin K. Ogilvie et Art Eggleton, *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada* (Ottawa : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, décembre 2011), <https://sencanada.ca/content/sen/committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf>
- 54 « Tuition and fees », *University of Prince Edward Island*, (n.d.), consulté le 23 février 2022, <https://www.uepei.ca/fees>
- 55 Prairie Research Associates, « Enquête de 2018 auprès des étudiants de dernière année Rapport général »
- 56 University of PEI Student Union, « UPEI Student Union Housing Survey Results », *UPEISU*, 2018, consulté : <http://upeisu.ca/wp-content/uploads/2018/08/housing-1.pdf>
- 57 Diane Galarneau et Laura Gibson, « Tendances de l'endettement des diplômés postsecondaires au Canada : résultats de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2018 », Statistique Canada, *gouvernement du Canada*, 28 août 2020, consulté le 23 février 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2020001/article/00005-fra.htm>
- 58 « Graduate Outcomes Survey », *Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes*, (n.d.), consulté le 23 février 2022, <http://www.mphec.ca/research/graduatefollowupsurveys.aspx>
- 59 Student Financial Services: George Coles Bursary (non publié).
- 60 « Island Advantage - George Coles Bursary », *gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard*, consulté le 23 février 2022, tiré de <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/education-and-lifelong-learning/island-advantage-george-coles-bursary>
- 61 « Island Advantage - Needs-Based Bursary », *gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard*, consulté le 23 février 2022, tiré de <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/education-and-lifelong-learning/island-advantage-needs-based-bursary>
- 62 Krystalle Ramlakhan, « New funding adds up to free tuition for some Island students, province says », *CBC News*, 6 avril 2018, <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-budget-education-1.4607991>
- 63 Statistique Canada, « Enquête sur les dépenses des ménages, 2016 », *gouvernement du Canada*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171213/dq171213b-fra.htm>
- 64 Rapport envoyé à l'UPEISU en janvier 2020 par le PEI Student Financial Services (non publié).
- 65 « UPEI Strategic Plan (2018-2023) », *gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard*, https://files.uepei.ca/publications/uepei_strategic_plan_2018-2023.pdf
- 66 « Bourses d'études supérieures », *Fondation de l'Innovation du Nouveau-Brunswick*, dernière modification en 2020, <https://nbif.ca/fr/bourses-detudes-superieures/>

**GRAPHISME PAR
IRUM CHORGHAY**

*COORDONNATEUR DES COMMUNICATIONS ET DES OPÉRATIONS
ONTARIO UNDERGRADUATE STUDENT ALLIANCE*